



PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS

**Trente-huitième session
Genève, Suisse
6-11 juillet 2015**

RAPPORT SUR LA DIX-NEUVIÈME SESSION DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES

**San José, Costa Rica
10-14 novembre 2014**

TABLE DES MATIÈRES

Résumé et conclusion	page ii
Rapport sur la dix-neuvième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes	page 1
État d'avancement des travaux.....	page 23

Paragraphe

Introduction	1
Ouverture de la session	2 - 5
Adoption de l'ordre du jour (point 1 de l'ordre du jour)	6
Questions découlant des travaux de la Commission du Codex Alimentarius et d'autres organes subsidiaires du Codex (point 2 de l'ordre du jour).....	7
Activités FAO/OMS intéressant la région, identification des priorités et des besoins en matière de renforcement des capacités (point 3 de l'ordre du jour)	8 - 26
Revitalisation des comités FAO/OMS de coordination – Propositions visant à renforcer le rôle et la plateforme des comités régionaux de coordination (point 4 de l'ordre du jour)....	27 - 44
Observations et informations sur les systèmes nationaux de contrôle des aliments, la participation des consommateurs à l'établissement des normes alimentaires et l'utilisation des normes du Codex au niveau national (réponses à CL 2014/23-LAC) (point 5 de l'ordre du jour)	45 - 53
Avant-projet de norme régionale pour le yacon (point 6 de l'ordre du jour)	54 - 58
Travaux du Codex intéressant la région (point 7 de l'ordre du jour)	59 - 112
État d'avancement du site Internet du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (point 8 de l'ordre du jour)	113 - 124
Rapport sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (point 9 de l'ordre du jour).....	125 - 129
Document de travail sur les groupes de travail électroniques et physiques (point 10 de l'ordre du jour)	130 - 135
Nomination du coordonnateur (point 11 de l'ordre du jour)	136 - 139
Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)	140 - 181
Date et lieu de la prochaine session (point 13 de l'ordre du jour)	182

Appendices

Appendice I - Liste des Participants	page 24
--	---------

RÉSUMÉ ET CONCLUSIONS

À sa dix-neuvième session, le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes est parvenu à la conclusion suivante:

Questions soumises à la Commission du Codex Alimentarius pour examen à sa trente-huitième session

Le Comité est convenu:

- qu'il était nécessaire de donner un nouvel élan aux comités régionaux de coordination et a formulé plusieurs recommandations à cet égard (paragraphe 44);
- d'inviter la Commission à encourager les mesures qui favorisent le fonctionnement efficace des comités et de leurs groupes de travail physiques et électroniques dans les langues officielles de la Commission (paragraphe 135);
- de recommander que le Chili soit nommé pour un premier mandat en tant que coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes (paragraphe 139).

Autres questions pour information

Le Comité:

- a pris note des questions découlant de la Commission du Codex Alimentarius (paragraphe 7);
- a pris note des activités de renforcement des capacités de la FAO et de l'OMS dans la région en matière de qualité et de sécurité sanitaire des aliments, y compris les besoins de renforcement des capacités et l'initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire pour le Codex, et a formulé plusieurs observations et recommandations (paragraphe 19, 25 et 26);
- a pris acte des informations communiquées par les pays membres de la région sur les systèmes de contrôle des aliments, la participation des consommateurs à l'établissement des normes alimentaires et l'utilisation des normes Codex au niveau national, et a formulé des observations et des recommandations (paragraphe 48, 51 et 53);
- a souhaité que l'avant-projet de norme régionale pour le yacon soit approfondi, fasse l'objet d'observations supplémentaires et soit soumis à un nouvel examen à sa prochaine session (paragraphe 58);
- a échangé des points de vue sur divers thèmes présentant un intérêt régional et a adopté des positions régionales sur certains d'eux, pour examen par les organes subsidiaires de la Commission ou par les pays membres de la région (paragraphe 64, 68, 74, 75, 80, 84, 89, 94, 95, 99, 104, 110, 111, 112, 141, 145, 150, 155, 162, 167, 168 et 175);
- a pris note des éléments nouveaux concernant le site Internet régional et les autres outils en ligne, et a formulé des observations et des recommandations à ce sujet (paragraphe 124);
- a pris note de l'état d'avancement de la mise en œuvre du Plan stratégique du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (paragraphe 125 à 129).

INTRODUCTION

1. La dix-neuvième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes s'est tenue du 10 au 14 novembre 2014 à San José, à l'aimable invitation du Gouvernement du Costa Rica. Elle a été présidée par Mme Isabel Cristina Araya, Directrice de la réglementation technique et de l'amélioration de la réglementation au Ministère de l'économie, du commerce et de l'industrie. Étaient présents 28 États membres, ainsi que deux pays et cinq organisations en qualité d'observateurs. La liste des participants figure à l'appendice I au présent rapport.

Ouverture de la session

2. M. Octavio Ramírez Mixter, Représentant de la FAO au Costa Rica, a déclaré que le renforcement des systèmes nationaux de contrôle de la sécurité sanitaire des aliments était une préoccupation et une priorité pour la région relevant du Comité et pour la FAO. L'application des normes du Codex Alimentarius et les activités complémentaires de la FAO et de l'OMS contribuaient à cet effort. En outre, M. Ramírez Mixter a fait observer que la Commission du Codex Alimentarius avait désormais approuvé la création d'un cadre permettant de suivre la mise en œuvre du Plan stratégique, qui inclurait des mécanismes de collecte systématique de données afin de faciliter l'évaluation des informations fournies par les différents pays. Il a expliqué que les priorités régionales complétaient les travaux de la Commission et visaient à renforcer les capacités des États membres en matière de sécurité sanitaire, de contrôle et d'assurance qualité des aliments et à encourager leur participation efficace au Codex. Il a conclu que le rôle de chef de file joué par le Costa Rica au sein du Comité avait permis d'accomplir des progrès significatifs dans plusieurs domaines et d'aboutir à une opinion commune sur diverses questions relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, aux normes alimentaires et au commerce international, qui constituaient toutes des priorités régionales de la FAO.
3. M. Enrique Perez, Représentant de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) au Costa Rica, a reconnu combien le Codex Alimentarius était important en ce qu'il permettait de veiller à la sécurité sanitaire et à la bonne qualité des approvisionnements alimentaires. Il a aussi reconnu l'importance des débats qui auraient pour objet l'amélioration des normes, des directives, des codes et des pratiques, ainsi que de la sécurité sanitaire, de la qualité et de la loyauté du commerce alimentaire mondial. Il a fait observer que la présente réunion offrait une occasion de communiquer avec d'autres organisations internationales et d'expliquer ce qui justifiait les mesures prises dans le cadre du Codex. De plus, les pays avaient ainsi la possibilité de recenser les éventuels domaines de coopération dans lesquels ils pourraient adopter une position régionale quant à l'établissement des normes Codex.
4. M. José Joaquín Salazar, Ministre de l'agriculture, a insisté sur l'importance du Codex Alimentarius dans un monde en mutation, où il permettait à une population croissante de consommer des aliments sains. Par ailleurs, il a fait remarquer que la libéralisation des échanges commerciaux avait fait augmenter l'offre et ouvert le secteur productif à des marchés nouveaux et plus vastes. Il a souligné qu'il était nécessaire de se montrer créatif et que les secteurs public et privé devaient travailler ensemble, les pays membres étant en mesure, grâce à la sécurité sanitaire, d'entrer dans une dynamique de concurrence fructueuse à l'échelon international. Il a également souligné que le contrôle et la gestion de la sécurité sanitaire des aliments devaient être solides et fiables, les bonnes pratiques et la meilleure qualité des produits aboutissant à une compétitivité accrue des exportations. En conclusion, il a exprimé la nécessité de consolider les structures institutionnelles qui répondaient efficacement aux besoins de la société, sans toutefois ériger des obstacles techniques défavorables aux petits producteurs.
5. M. Welmer Ramos, Ministre de l'économie, du commerce et de l'industrie, a déclaré que le Codex Alimentarius était essentiel aux relations commerciales et aux normes sanitaires régissant le commerce international. Il a insisté sur la confiance collective placée dans les travaux du Codex Alimentarius et sur les avantages qui découlaient de ceux-ci: les pays membres disposaient d'une procédure transparente destinée à l'établissement de normes ainsi que de directives relatives au commerce, la prise de décisions étant étayée par des éléments scientifiques. Le Ministre a expliqué que le fait d'animer le Comité pendant deux mandats avait été une expérience enrichissante pour le Costa Rica et que l'échange productif d'informations avait été un facteur clé du renforcement du Comité. Il a souligné que la collaboration au sein du Comité avait permis d'atteindre des objectifs et de développer un sentiment d'appartenance régionale, les pays s'étant attelés aux problèmes qui les concernaient tous et efforcés de trouver des solutions communes. En conclusion, il a confirmé que la fixation d'objectifs régionaux avait permis aux pays membres de faire entendre leur voix, ce qui représentait un exemple à suivre pour les autres régions. Il a encouragé le Comité à continuer de formuler des points de vue, des politiques et des programmes communs afin de garantir que des produits de bonne qualité soient mis sur le marché.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (point 1 de l'ordre du jour)¹

6. Le Comité a adopté l'ordre du jour provisoire comme ordre du jour de la session, et il est convenu d'examiner les questions ci-après outre celles déjà inscrites, sous réserve qu'il dispose du temps nécessaire:

Questions diverses (point 12 de l'ordre du jour)

- Projet de critères de performance pour les méthodes de référence et de confirmation de biotoxines marines (section 1.8.5 – Détermination des biotoxines) dans la Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus (CODEX STAN 292-2008);
- Principes relatifs à l'harmonisation de l'étiquetage alimentaire;
- Évaluation de la sécurité sanitaire et spécification révisée pour les glycosides de stéviol;
- Élaboration d'une norme internationale pour le quinoa;
- Guide relatif à la production de données permettant d'évaluer l'exposition au cadmium dans les fèves de cacao et les produits à base de cacao;
- Membre du Comité exécutif de la Commission du Codex Alimentarius pour l'Amérique latine et les Caraïbes;
- Biofortification dans le cadre du Codex;
- Activités récentes de la Présidente de la Commission du Codex Alimentarius;
- Préoccupations concernant les normes privées relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires de l'Organisation mondiale du commerce (OMC)².

QUESTIONS DÉCOULANT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS ET D'AUTRES ORGANES SUBSIDIAIRES DU CODEX (point 2 de l'ordre du jour)³

7. Le Comité a pris note des informations fournies.

Activités FAO/OMS intéressant la région, identification des priorités et des besoins en matière de renforcement des capacités (point 3 de l'ordre du jour)⁴

8. La Présidente a présenté le document et exposé dans les grandes lignes les enjeux en matière de renforcement des capacités en s'appuyant sur un tableau qui résumait les informations, y compris une liste des priorités pour 2014.
9. Le Représentant régional de l'OMS a évoqué les priorités dans le domaine du renforcement des capacités, dont la Présidente avait donné un aperçu dans sa présentation.
10. Il a relevé les travaux réalisés en vue de renforcer les laboratoires de référence en matière de sécurité sanitaire des aliments. Le Réseau interaméricain des laboratoires d'analyse des aliments (INFAL), le réseau Pulsenet pour l'Amérique latine et les Caraïbes et le Réseau mondial sur les infections d'origine alimentaire (GFN) travaillent actuellement dans 33 pays de la région, en vue de créer un réseau de collaboration. Le Représentant régional a mis en évidence:
- la création et l'utilisation de protocoles communs à tous les pays pour les laboratoires et les procédures, afin de promouvoir des techniques efficaces de diagnostic et de surveillance;
 - la création de bases de données partagées permettant d'échanger des connaissances et d'améliorer les capacités de diagnostic;
 - les technologies haut de gamme comme la réalisation d'empreintes par électrophorèse en champ pulsé;
 - les manuels de procédure et les protocoles de laboratoire élaborés et diffusés dans le monde entier.
11. En outre, il a fait observer qu'il existait, dans chaque pays, des systèmes de surveillance des maladies d'origine alimentaire et d'intervention dans ce domaine (dotés des capacités essentielles requises par le Règlement sanitaire international), qui couvraient divers syndromes et maladies. Ces systèmes de

¹ [CX/LAC 14/19/1](#).

² Accord sur l'application des mesures sanitaires et phytosanitaires (Accord SPS de l'OMC).

³ [CX/LAC 14/19/2](#).

⁴ [CX/LAC 14/19/3](#); [CX/LAC 14/19/3-Add.1](#); [CRD4](#) (Costa Rica); [CRD7](#) (République dominicaine); [CRD12](#) (El Salvador).

surveillance et d'intervention étaient propres à chaque pays et leurs niveaux de développement et de complexité différaient. Cependant, ils fournissaient tous une plateforme au service du renforcement des capacités en matière de sécurité sanitaire des aliments relative aux maladies d'origine alimentaire, y compris les maladies et les problèmes découlant de la présence de produits chimiques dans des aliments.

12. Le Représentant régional a confirmé que le Réseau international des autorités de sécurité sanitaire des aliments était désormais doté d'une stratégie régionale, qui avait été élaborée lors d'un atelier tenu au Chili en septembre 2014.
13. S'agissant de l'exposition des consommateurs à des contaminants alimentaires, il a expliqué que des études portant sur l'alimentation totale étaient en cours, qu'un projet du Fonds pour l'application des normes et le développement du commerce (FANDC) avait été approuvé récemment et qu'une réunion régionale visant à planifier des protocoles nationaux dans certains pays se tiendrait bientôt.
14. En conclusion, il a déclaré que les bonnes pratiques de fabrication (BPF), l'analyse des risques aux points critiques (HACCP) et la formation à la vérification continueraient dans la région.
15. La délégation de la République dominicaine a déploré le fait que le tableau sur lequel le Président s'était appuyé lors de sa présentation n'avait pas été distribué aux points de contact du Codex et a confirmé qu'elle avait formulé des observations relatives au document CX/LAC 14/19/3, qui n'avaient pas été incluses.
16. En réponse à ces remarques, il a été indiqué que le document présentait un résumé des informations sur les enjeux recensés par la FAO et l'OMS en matière de renforcement des capacités, afin de faciliter les débats et d'établir des priorités claires pour les deux organisations. Il a été confirmé que les omissions seraient corrigées.
17. Une délégation a exhorté les États membres à resserrer leurs liens avec des laboratoires de référence afin de renforcer les relations entre leurs travaux et les normes Codex.
18. Suite à une question, le Président a précisé que la liste des priorités figurant dans le tableau n'était pas hiérarchisée.

Conclusion

19. Le Comité a remercié la FAO et l'OMS de leur contribution importante aux efforts visant à renforcer les capacités des pays et s'est accordé sur la liste de priorités figurant dans le tableau révisé, priorités qui bénéficieraient de l'appui des deux organisations:
 - Renforcer les laboratoires de référence spécialisés dans la sécurité sanitaire des aliments (formation du personnel et homologation);
 - Prendre des mesures permettant aux décideurs de reconnaître les travaux du Codex, afin qu'ils leur prêtent un appui accru, leur accordent davantage de ressources et renforcent les comités nationaux;
 - Mettre à disposition, dans le cadre d'une coopération, des fonds permettant d'accroître la participation et d'en améliorer l'efficacité;
 - Aider les pays à concevoir et à reformuler leurs politiques publiques relatives à la sécurité sanitaire des aliments;
 - Proposer à la FAO et à l'OMS des projets de coopération visant à renforcer les mécanismes de coordination, de collaboration et d'échange d'informations sur la sécurité sanitaire afin de lutter contre les maladies d'origine alimentaire et de les prévenir, ainsi que de réagir face aux situations d'urgence (systèmes d'alerte);
 - Appuyer la production de données sur l'exposition des consommateurs aux risques d'origine alimentaire et d'autres données intéressant l'analyse des risques, la traçabilité et les priorités, qui seront transmises aux groupes d'experts (Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires, Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides, Consultation mixte FAO/OMS d'experts de l'évaluation des risques microbiologiques, etc.);
 - Améliorer la capacité des petites et moyennes entreprises (PME) de mettre en place des systèmes certifiés de BPF et d'HACCP qui leur permettent de veiller à la sécurité sanitaire des aliments mais aussi à l'élaboration de stratégies relatives à l'information, à l'éducation et à la communication afin de sensibiliser les producteurs et les consommateurs à ce sujet;
 - Promouvoir l'information, l'éducation et la communication à l'intention des consommateurs afin de renforcer la participation active des citoyens à la mise en œuvre des stratégies du

Codex;

- Aider les pays à harmoniser et à coordonner les systèmes d'inspection intégrés et fondés sur l'analyse des risques, et travailler à leurs côtés dans ces domaines.

Initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire pour le Codex

20. La Représentante de l'OMS a appelé l'attention sur la valeur ajoutée des activités de renforcement des capacités menées par la FAO et l'OMS et financées par le Fonds fiduciaire pour le Codex, qui visaient à améliorer la participation au Codex, et a fait le point sur le calendrier concernant l'évaluation finale du projet et sur les différentes manières dont les pays pourraient être appelés à y contribuer. Elle a exposé les grands axes de la réflexion actuelle qui s'articulait autour d'une approche à trois piliers: 1) appui adapté à chacun des pays bénéficiaires afin de répondre à leurs besoins particuliers; 2) appui au renforcement des capacités destiné à des groupes de pays dans une région ou une sous-région afin de traiter des besoins communs; 3) appui possible afin de continuer à répondre à la nécessité de renforcer les contributions scientifiques et techniques des pays au Codex. Il a été demandé aux pays membres de signaler s'ils estimaient ou non que les idées préliminaires allaient dans la bonne direction et comprenaient les éléments pertinents qui permettraient de répondre à leurs besoins futurs.
21. Dans leurs interventions, les délégations se sont déclarées favorables à l'approche articulée autour de trois piliers et à la transition entre un appui large et des approches pluriannuelles plus personnalisées. Plusieurs délégations ont souligné que les critères d'octroi devaient aller au-delà des règles en vigueur actuellement et englober d'autres aspects comme l'efficacité de la participation, les besoins recensés pour chaque pays, ainsi que la prise en compte des besoins particuliers des petits États insulaires. Par ailleurs, des inquiétudes ont été exprimées quant à l'existence d'un programme d'ajustement.
22. Une délégation a demandé de transmettre, pour examen formel par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la plainte adressée par des délégués financés par le Fonds fiduciaire pour le Codex au sujet des billets d'avion, des frais de voyage et de l'indemnité journalière de subsistance des représentants de leurs pays respectifs. Elle souhaitait que ce type de problèmes ne se reproduise pas dans le cadre de l'initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire.
23. Une autre délégation a fait observer que le Manuel de procédure (section 6.7) décrivait les filières de communication, et que les comités régionaux de coordination devraient recevoir des invitations à des réunions et les transmettre aux ministères concernés, ce qui permettrait d'accroître la participation et de renforcer les structures dans différents pays.
24. La Représentante de l'OMS a remercié les pays de leur participation active aux débats et de leurs orientations. Elle a rappelé que la transition vers une approche plus personnalisée afin de mieux répondre aux besoins des pays nécessitait aussi que les pays s'approprient les travaux de renforcement des capacités et rendent des comptes dans ce domaine, et qu'il convenait de suivre de plus près les effets des activités financées par le Fonds fiduciaire pour le Codex. Globalement, les financements au titre du Fonds fiduciaire ne concerneraient plus seulement la participation aux activités du Codex mais aussi le renforcement des travaux du Codex dans les pays, y compris la mise en œuvre des normes. La Représentante de l'OMS a rappelé que toutes les observations et les opinions émanant des six régions du Codex seraient prises en compte, à l'heure de poursuivre l'élaboration d'une proposition concernant l'initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire pour le Codex, qui sera présentée à la trente-huitième session de la Commission.

Conclusion

25. Le Comité:
 - a fait sienne la proposition concernant l'initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire pour le Codex, qui s'articule autour de trois piliers;
 - a confirmé que les financements pluriannuels devaient être ajustés en fonction des besoins particuliers de chaque pays;
 - a appelé l'attention sur les critères d'octroi, qui devaient aller au-delà des conditions actuelles, comprendre une évaluation de la participation efficace et tenir compte des priorités des comités, telles qu'établies par chaque pays;
 - a fait observer qu'il était important d'étendre le traitement préférentiel aux petits États insulaires;
 - a souligné combien il était important d'améliorer l'efficacité opérationnelle et la communication avec les points de contact du Codex dans les pays;

- a recommandé que la FAO et l'OMS étudient la proposition du Costa Rica (CRD 4).

26. Le Comité a pris note de la requête formulée par la délégation de la République dominicaine, qui souhaitait que les approches exposées dans le projet actuel de fonds fiduciaire (annexe 1, titre D3, paragraphes 1 et 2, CRD 7) soient conservées dans l'initiative appelée à remplacer le Fonds fiduciaire pour le Codex.

REVITALISATION DES COMITÉS FAO/OMS DE COORDINATION – PROPOSITIONS VISANT À RENFORCER LE RÔLE ET LA PLATEFORME DES COMITÉS RÉGIONAUX DE COORDINATION (point 4 de l'ordre du jour)⁵

27. Le Secrétariat du Codex a présenté le document et expliqué que le mandat des comités régionaux de coordination comportait deux grands axes: 1) appuyer l'établissement de normes et les autres travaux de la Commission dans une perspective régionale et 2) apporter des contributions régionales aux travaux de renforcement des capacités menés par la FAO et l'OMS. Il a indiqué que le document visait à amorcer un processus qui devait permettre de déterminer dans quels domaines l'efficacité pourrait être améliorée au niveau régional par l'intermédiaire des comités régionaux de coordination. En effet, il était d'avis que les comités régionaux de coordination pourraient devenir les principales enceintes régionales en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments.
28. Il a résumé les enjeux recensés dans le document: 1) système de collecte et de diffusion de données concernant le contrôle et la réglementation des denrées alimentaires et l'utilisation des normes Codex au niveau national; 2) nécessité d'établir un lien étroit entre les plans stratégiques régionaux (quand ils sont nécessaires) et le Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius, de portée mondiale, et 3) définition des positions et points de vue régionaux, qui doivent principalement servir à informer les coordonnateurs afin qu'ils puissent remplir leur rôle en tant que membres à part entière du Comité exécutif, sachant que des positions inflexibles pourraient être sources de problèmes lors des négociations au sein des comités techniques et de la Commission.
29. La Représentante de l'OMS a insisté sur le fait que la proposition était soumise à l'ensemble des comités régionaux de coordination afin de recueillir des observations générales qui sous-tendaient l'objectif de renforcer le rôle de ces comités.
30. En outre, elle a expliqué que le fait d'aligner les ordres du jour de tous les comités régionaux de coordination contribuerait à la rationalisation et à la coordination, sans exclure toutefois les points intéressants spécifiquement les régions. Le seul point nouveau à ajouter aux ordres du jour serait la proposition d'inclure un exposé liminaire ou une discussion découlant d'une plateforme de haut niveau afin d'informer un public plus large à l'extérieur du Codex, de susciter l'intérêt et de faire œuvre de sensibilisation, ainsi que d'obtenir un engagement politique plus fort sur les questions relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments.
31. Par ailleurs, la Représentante de l'OMS a expliqué que le remplacement du système actuel de lettres circulaires par une base de données en ligne serait plus durable, permettrait de mieux évaluer les informations et mettrait en évidence les évolutions observées dans les régions au fil du temps. Elle a souligné qu'il conviendrait de discuter davantage des modalités de partage et d'analyse des informations.
32. Elle a ensuite expliqué qu'il était nécessaire de mettre au point un mécanisme permettant de mieux déterminer les priorités en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments, de se tourner davantage vers l'avenir et d'apporter des contributions à la FAO et à l'OMS dans les domaines du renforcement des capacités et des avis scientifiques. Elle a fait observer que la meilleure solution pour atteindre ces objectifs pouvait être différente selon les régions.
33. Elle a souligné combien il était important de mettre en œuvre des plans régionaux assortis d'un suivi, qui devaient compléter et alimenter le plan stratégique mondial.
34. Suite à cette introduction, les observations suivantes ont été formulées.
35. Les propositions ont emporté l'adhésion générale. Toutefois, certaines délégations se sont déclarées préoccupées par le fait que le libellé du texte concernant les positions régionales pouvait limiter la liberté des comités régionaux de coordination quant à l'élaboration de telles positions – prérogative qui avait été confirmée par le Comité du Codex sur les principes généraux. Elles ont souligné que l'objectif n'était pas d'entraver les débats au sein des comités mondiaux ni de la Commission mais plutôt de permettre à tous les membres de la région de faire entendre leur voix dans ces enceintes.

⁵ [CX/LAC 14/19/4](#); [CRD1](#) (Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2014-2019); [CRD2](#) (Modèle proposé pour la collecte d'informations sur le contrôle exercé par l'État en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments); [CRD8](#) (Costa Rica et République dominicaine); [CRD12](#) (El Salvador).

Elles étaient d'avis qu'il faudrait, à cet égard, ajouter un point permanent à l'ordre du jour du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

36. Une délégation a fait remarquer que la proposition ne tenait pas compte de la nécessité de traiter des points qui dépassaient le cadre des normes relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité des aliments, comme les points d'ordre général ou de procédure, et que cette liberté était importante en ce qu'elle permettait au Comité de débattre de points présentant un intérêt particulier et de les accepter ou non.
37. Le Secrétariat du Codex a précisé que les propositions n'avaient pas vocation à restreindre la liberté des comités régionaux de débattre de questions spécifiques à leur région et d'élaborer des positions régionales, le cas échéant.
38. S'agissant de la collecte de données, des délégations ont fait observer, tout en encourageant l'efficacité et la modernisation, qu'il conviendrait d'élargir les débats si le Comité avait l'intention de remplacer le système actuel, et ont invité le Secrétariat du Codex à communiquer des renseignements plus détaillés sur la proposition de plateforme en ligne pour la collecte de données.
39. Au sujet de la cohérence entre les plans stratégiques régionaux et mondial, une délégation, tout en exprimant son accord, souhaitait qu'il demeure possible d'inclure une question spécifique à la région dans le plan régional et qu'une telle mesure ne soit pas considérée comme incompatible avec le plan stratégique mondial.
40. S'agissant de l'orateur principal, une délégation s'interrogeait sur le choix de cet intervenant et sur le rôle du coordonnateur régional.
41. En réponse aux questions soulevées par des délégations, la Représentante de l'OMS a confirmé que la proposition d'instaurer un ordre du jour commun, comprenant des points essentiels pour tous les comités régionaux de coordination, n'empêchait pas d'inclure des points supplémentaires intéressant la région.
42. S'agissant des positions régionales, elle a rappelé qu'il pouvait s'avérer extrêmement important d'informer les pays sur les travaux intéressant la région, étant donné que tous les pays ne pouvaient pas participer aux activités de tous les comités Codex ni les suivre de près. À cet égard, il était important d'échanger des points de vue. Toutefois, il fallait prendre garde de ne pas élaborer de positions régionales qui limiteraient les négociations et compromettraient les travaux de certains comités.
43. S'agissant du remplacement des lettres circulaires par une base de données en ligne, la Représentante de l'OMS a précisé qu'il convenait de traiter ce point plus en détail mais que l'idée actuelle consistait à mettre en place une base de données en ligne qui permettrait aux pays d'actualiser constamment les informations sur la situation des systèmes de sécurité sanitaire des aliments, notamment par l'intermédiaire des points de contact nationaux du Codex. Avant les sessions des comités régionaux de coordination, il serait possible de publier une lettre circulaire assortie d'un calendrier de mise à jour. Le Secrétariat du Codex pourrait alors rédiger un résumé des informations disponibles, qui serait soumis au débat pendant la réunion.

Conclusion

44. Le Comité:
 - s'est déclaré favorable à l'idée générale contenue dans la proposition de la FAO et de l'OMS qui concernait la revitalisation des comités de coordination;
 - était d'avis qu'il convenait de maintenir les questions présentant un intérêt pour la région à son ordre du jour, et qu'il lui fallait conserver sa capacité d'adopter des positions régionales;
 - est convenu d'ajouter un point sur les activités du Codex pertinentes pour la région à son ordre du jour;
 - a fait sien l'idée que le plan stratégique régional devait être en accord avec le plan stratégique mondial, tout en reconnaissant qu'il était nécessaire d'inclure des questions spécifiques à la région qui n'avaient peut-être pas d'équivalent à l'échelon mondial;
 - était favorable au remplacement des lettres circulaires par la nouvelle plateforme.

OBSERVATIONS ET INFORMATIONS SUR LES SYSTÈMES NATIONAUX DE CONTRÔLE DES ALIMENTS, LA PARTICIPATION DES CONSOMMATEURS À L'ÉTABLISSEMENT DES NORMES ALIMENTAIRES ET L'UTILISATION DU CODEX (point 5 de l'ordre du jour)⁶

45. La Présidente a présenté un résumé des réponses adressées par les États membres pour donner suite à la demande formulée dans le document CL 2014/23-LAC, tel que décrit dans le document CRD 6. Elle a fait observer que les réponses de la Barbade et du Nicaragua (reproduites sous la forme de documents de séance) étaient parvenues récemment, ce qui n'avait pas permis de les inclure dans le résumé des constatations.
46. La délégation du Belize a fait un point général sur les mesures prises au niveau national en vue de renforcer son système de contrôle des aliments et a informé le Comité que, outre les comités prioritaires dont la liste avait été dressée par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, le Comité du Codex sur les fruits et légumes frais, le Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche et le Comité du Codex sur les principes généraux revêtaient aussi une importance pour le Belize.

Question 1: Renforcement des systèmes nationaux de contrôle des aliments

47. Il a été indiqué que le terme d'«institutions spécialisées» serait plus approprié que celui d'«institutions officielles» mais que ces institutions devaient toutefois être en mesure, sur le plan juridique, d'infliger des sanctions si nécessaire.
48. Le Comité a adopté les recommandations suivantes:
- Privilégier la formation du personnel de laboratoire et des autorités de suivi des aliments;
 - Apprendre les pratiques optimales en matière de contrôle des aliments;
 - Prêter un appui à la création d'institutions spécialisées dans le suivi et la surveillance et dotées de pouvoirs de coercition.

Question 2: Renforcement du Codex au niveau national

49. On a relevé le faible taux de réponses concernant le renforcement des positions nationales, en expliquant qu'il découlait peut-être des différences d'interprétation de la question.
50. Au cours de la discussion, plusieurs pays membres ont fait observer qu'ils avaient effectivement mal interprété la question et qu'ils avaient en réalité pris des mesures visant à renforcer la formulation de leurs positions nationales.
51. Le Comité a adopté les recommandations suivantes:
- Fournir de la documentation sur les travaux et l'importance du Codex;
 - Renforcer le thème des systèmes numériques au service de l'amélioration du suivi;
 - Encourager la proposition de nouvelles normes intéressant la région;
 - Mutualiser les expériences quant à la gestion des points de contact du Codex (programme de jumelage).

Question 3: Normes Codex – priorités et intérêts nationaux

52. Le Président a fait remarquer qu'à l'avenir, le processus de soumission serait plus simple une fois que les lettres circulaires auraient été remplacées par la nouvelle plateforme numérique.
53. Le Comité a adopté les recommandations suivantes:
- Élaborer des directives plus spécifiques à l'intention des industriels sur le thème des pratiques optimales en matière d'hygiène;
 - Appuyer la mise en œuvre des systèmes de contrôle et de l'inspection fondée sur l'analyse des risques.

⁶ [CL 2014/23-CL](#); [CX/LAC 14/19/5](#) (observations de l'Argentine, de la Bolivie, du Costa Rica, de Cuba, d'El Salvador, de l'Équateur, du Guyana, du Panama, du Paraguay, de la République dominicaine et de Sainte-Lucie); [CRD3](#) (observations de la Barbade, du Brésil, du Chili et du Nicaragua); [CRD6](#) (Costa Rica); [CRD10](#) (Dominique); [CRD11](#) (Saint-Vincent-et-les Grenadines); [CRD15](#) (Belize).

AVANT-PROJET DE NORME RÉGIONALE POUR LE YACON (point 6 de l'ordre du jour)⁷

54. Le Comité a indiqué que l'avant-projet de norme avait été élaboré par un groupe de travail électronique dirigé par l'Argentine. En l'absence de ce pays, le Comité est convenu de recueillir les observations générales de la salle sur l'avant-projet, qui serait ensuite révisé par un groupe de travail électronique afin qu'il soit mis la dernière main au document, à la vingtième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes (2016) – qui marquera la date limite d'achèvement des travaux.
55. Le Comité a pris note des observations suivantes:
- Section 1 – Définition du produit: La norme doit aussi couvrir les types commerciaux car, dans d'autres pays de la région, on utilise «types» plutôt que «variétés» dans le commerce du yacon.
 - Section 2 – Conditions minimales requises: Les dispositions relatives au bon développement devraient être supprimées car elles sont suffisamment couvertes par d'autres dispositions de la même section et pourraient contredire les dispositions ayant trait aux défauts et aux tolérances en matière de qualité (forme) qui figurent aux sections 2.2 et 4.1. En outre, les dispositions concernant la décoloration de la chair devraient être supprimées car la couleur de la chair peut varier du blanc crème au rouge/violet foncé. Il serait donc difficile de juger d'une décoloration éventuelle.
 - Section 3 – Calibrage: Le tableau de calibrage devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi, qui permettrait de s'assurer que tous les types/variétés commerciaux couverts par la norme soient traités comme il se doit.
 - Section 6.2.5 – Marque officielle d'inspection (facultative): Il s'agit d'une disposition normalisée qui s'applique comme telle dans les normes Codex relatives aux fruits et légumes frais. Cependant, si des explications supplémentaires s'avéraient nécessaires au vu des caractéristiques particulières du yacon, le groupe de travail électronique pourrait envisager d'ajouter du texte à la présente section.
56. Le Comité n'a noté aucune autre observation sur les sections restantes de la norme.

Conclusion

57. Le Comité est convenu de créer un groupe de travail électronique présidé par le Pérou et coprésidé par le Belize, qui travaillerait en anglais et en espagnol. Ce groupe serait chargé de poursuivre l'élaboration de la norme sur la base des observations formulées à la présente session et de celles communiquées par ses membres.

ÉTAT D'AVANCEMENT DE L'AVANT-PROJET DE NORME RÉGIONALE POUR LE YACON

58. Le Comité a renvoyé l'avant-projet de norme à l'étape 2/3 afin que l'élaboration continue, que des observations soient recueillies et qu'il soit mis la dernière main au document, à la vingtième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

TRAVAUX DU CODEX INTÉRESSANT LA RÉGION (point 7 de l'ordre du jour)⁸

59. La Présidente a présenté le document et invité différents pays à exposer les questions qu'ils avaient soulevées.

Principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides

60. La délégation du Brésil a présenté ce point et a appelé l'attention du Comité sur les incohérences des principes d'analyse des risques appliqués par le Comité du Codex sur les résidus de pesticides par rapport à la procédure d'examen périodique des pesticides en vue de la révision ou de la suppression de pesticides ou de limites maximales de résidus (LMR) pour des pesticides, aux *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius*, ainsi qu'aux principes d'analyse des risques appliqués par d'autres organes subsidiaires de la Commission.
61. Plusieurs délégations ont exprimé des inquiétudes quant à l'application de la procédure d'examen périodique, qu'elles considéraient comme une incohérence par rapport à l'évaluation de la sécurité sanitaire des pesticides. Il a été indiqué que les autres comités ne procédaient pas à un examen périodique à l'issue duquel un pesticide et/ou la LMR y afférente étaient retirés si le produit chimique concerné ne bénéficiait plus de l'appui de son promoteur initial et que les pays membres ou observateurs intéressés ne pouvaient fournir aucune donnée nouvelle, et ce, sans que l'on dispose

⁷ [CX/LAC 14/19/6](#); [CX/LAC 14/19/6-Add.1](#) (observations de l'Équateur et du Pérou); [CRD12](#) (El Salvador).

⁸ [CX/LAC 14/19/7](#); [CRD12](#) (El Salvador).

d'éléments scientifiques prouvant une quelconque menace pour la santé publique. Il a été signalé que les LMR en vigueur se fondaient sur des éléments scientifiques. Par conséquent, il n'existait aucune nouvelle donnée susceptible de justifier leur révision et le pesticide et/ou la LMR y afférente devaient être conservés tant que des éléments scientifiques inédits ou supplémentaires ne démontraient pas qu'ils présentaient un risque pour la santé publique.

62. Les délégations ont donc recommandé d'inviter le Comité du Codex sur les principes généraux à analyser les incohérences des principes d'analyse des risques appliqués par le Comité sur les résidus de pesticides par rapport aux *Principes généraux du Codex Alimentarius*, aux *Principes de travail pour l'analyse des risques destinés à être appliqués dans le cadre du Codex Alimentarius* et aux *Déclarations de principes sur le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération* de sorte que le Comité sur les résidus de pesticides puisse prendre des décisions sur la même base que les autres comités, étant donné que la prise de décisions au sein du Codex doit s'appuyer sur des principes scientifiques.
63. En réponse aux interrogations soulevées, la Représentante de l'OMS a indiqué qu'il n'y avait pas d'incohérence manifeste dans l'application des principes d'analyse des risques et que les décisions du Comité sur les résidus de pesticides se fondaient sur des éléments scientifiques. La suppression de LMR était la conséquence d'une absence de données qui auraient permis de garantir la sécurité sanitaire des résidus présents dans les aliments et n'était pas liée à un calendrier défini. La Représentante de l'OMS a décrit le processus dans les grandes lignes, comme suit: s'il est prévu qu'un composé soit réévalué, le Secrétariat de la Réunion conjointe FAO/OMS sur les résidus de pesticides publiera un appel à communiquer des données. Si les données ne sont pas fournies par leur producteur initial mais que les pays estiment malgré tout qu'il est nécessaire d'utiliser le composé concerné, alors ils devront transmettre des renseignements pertinents afin de permettre la réévaluation. Sachant que les pesticides sont toxiques par leur nature même, le Comité sur les résidus de pesticides a mis en place un processus d'examen périodique afin de veiller à la santé publique et de remplacer les substances les plus dangereuses par des composés plus inoffensifs.

Conclusion

64. Le Comité était d'avis qu'il existait des différences entre le Comité du Codex sur les résidus de pesticides et les autres comités qui appliquaient les principes d'analyse des risques à l'établissement de normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments. En effet, le Comité sur les résidus de pesticides fixait un délai précis pour la réévaluation des pesticides et demandait des informations à jour, sans lesquelles les pesticides concernés et/ou les LMR y afférentes étaient retirés. D'autres comités, en revanche, ne supprimaient des normes relatives à la sécurité sanitaire des aliments que lorsque des informations nouvelles montraient que le pesticide en question nuisait à la santé publique. Par conséquent, le Comité du Codex sur les principes généraux devrait examiner la question à sa prochaine session (2015) et formuler des recommandations quant à la manière de supprimer cette différence à l'heure de comparer les textes relatifs à l'analyse des risques entre les différents comités.

Mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius 2014-2019

65. La délégation brésilienne a déclaré qu'il était nécessaire de mettre en œuvre le Plan stratégique 2014-2019 dans le respect du Manuel de procédure car cela permettrait de faire en sorte que le Codex continue de fonder ses décisions sur des principes scientifiques et de tenir compte, le cas échéant, d'autres facteurs légitimes se rapportant uniquement à la protection de la santé des consommateurs et à la loyauté des pratiques commerciales dans le secteur alimentaire.
66. De nombreux participants partageaient ce point de vue.
67. Le Secrétariat du Codex a réaffirmé que le Manuel de procédure était le document de référence ultime dans le cadre des travaux du Codex. Il a expliqué que la phrase évoquant les facteurs pertinents dans le Plan stratégique était destinée à garantir la transparence des décisions relatives à la gestion des risques.

Conclusion

68. Le Comité a rappelé que le Codex devait fonder ses décisions sur des principes scientifiques et une analyse des risques. Par conséquent, si l'on entend inclure d'autres facteurs pertinents, il convient de se limiter à ceux ayant une incidence sur la santé des consommateurs. En outre, il faut veiller à ce que la mise en œuvre du Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius soit en accord avec le mandat et le Manuel de procédure du Codex.

Procédure d'élaboration des normes Codex et textes apparentés

69. La délégation brésilienne a exprimé ses préoccupations quant aux éventuels changements à apporter au Manuel de procédure et, plus particulièrement, aux *Procédures d'élaboration des normes Codex et textes apparentés*. En effet, elle estimait que les dispositions actuelles sur les règles en vigueur étaient suffisantes du point de vue de la transparence et de la coordination des travaux entre les comités généraux et les comités de produits.
70. Elle a donc recommandé de n'approuver aucune des propositions de modifications qui avaient été soumises à la trente-septième session de la Commission pour adoption. Plusieurs autres délégations se sont rangées à cet avis.
71. Cependant, une délégation a fait observer que les directives figurant dans le Manuel de procédure n'étaient pas statiques et devaient être ouvertes à la révision (s'il s'agissait de les rendre plus efficaces) et que le Comité du Codex sur les principes généraux prévoyait le recours à une telle procédure. Elle a encouragé la tenue de débats élargis au sein dudit Comité et a recommandé d'examiner la portée des modifications proposées (en particulier la deuxième qui figure dans le document CX/LAC 14/19/7) car elles pourraient permettre d'améliorer la coordination entre les comités sans détourner l'attention des travaux déjà réalisés.
72. Une délégation présente en qualité d'observateur, tout en reconnaissant le bien-fondé du libellé des modifications concernant la coordination, a déclaré que ces structures existaient déjà dans le Manuel de procédure mais devaient être suivies de plus près. Elle a mis en garde contre le danger d'entamer un processus de modification du Manuel de procédure.
73. Le Secrétariat du Codex, sans rejeter la formulation des modifications proposées, estimait que la coordination du Codex était efficace grâce aux procédures mises en place au sein du Secrétariat et à la fonction de supervision du Comité exécutif en matière d'examen critique.

Conclusion

74. Le Comité a insisté sur l'importance de la coordination entre les comités. La plupart des pays membres sont convenus qu'il n'était pas nécessaire de modifier le Manuel de procédure car les dispositions actuelles suffisaient à assurer la transparence et la coordination entre les comités généraux et les comités de produits. Néanmoins, le Comité a encouragé le lancement d'un processus de renforcement de la coordination et a souligné que cette mission de coordination incombait au Secrétariat du Codex, aux présidents des comités et au Comité exécutif.
75. Les délégations chilienne et colombienne ont reconnu que le Manuel de procédure mettait suffisamment en évidence la nécessité d'une coordination. Toutefois, elles ont recommandé que le Comité sur les principes généraux se penche sur les domaines dans lesquels il convenait de donner des avis en matière de coordination entre les organes subsidiaires de la Commission.

Somatotropine bovine recombinée – Norme maintenue à l'étape 8

76. Les délégations du Brésil et du Costa Rica ont fait remarquer que la LMR pour la somatotropine bovine recombinée était maintenue à l'étape 8 depuis 1999, alors que l'on disposait des éléments scientifiques nécessaires à son approbation par la Commission du Codex Alimentarius. Étant donné que le rapport du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires serait présenté pour examen à la vingt-deuxième session du Comité du Codex sur les résidus de médicaments vétérinaires dans les aliments et que le projet de LMR pour la somatotropine bovine recombinée à l'étape 8 serait examiné par la Commission en 2015, à la lumière des recommandations dudit Comité, les deux délégations ont recommandé au Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes d'adopter une position sur la question, puisque les évaluations répétées du Comité mixte avaient montré que ce médicament était sans danger et afin de respecter les principes scientifiques dans la prise de décisions du Codex.
77. Cette proposition a emporté l'adhésion générale. Toutefois, certaines délégations n'étaient pas encore en mesure d'adopter elles-mêmes une position pour des motifs législatifs ou d'autres raisons techniques de niveau national.
78. La délégation uruguayenne, tout en déclarant que ses réglementations techniques nationales n'autorisaient pas l'utilisation de la somatotropine bovine recombinée, a indiqué qu'elle s'abstiendrait de prendre position quant à l'adoption de la LMR conformément aux principes du Codex relatifs à la prise de décisions basées sur des éléments scientifiques.
79. À cet égard, elle a signalé une erreur à la page 94 du rapport numéro 78 du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires et dans le document transmis par le Brésil et le Costa Rica (CX/LAC 14/19/7) car la somatotropine bovine recombinée n'était pas autorisée en Uruguay.

Conclusion

80. Le Comité s'est de nouveau déclaré favorable à l'utilisation d'éléments scientifiques à l'heure de prendre des décisions dans le cadre du Codex, et a exprimé une fois de plus son respect et sa reconnaissance envers les travaux des comités d'experts scientifiques FAO/OMS. Il a pris note du fait que plusieurs délégations approuvaient l'adoption de la LMR pour la somatotropine bovine recombinée alors que d'autres n'étaient pas encore en mesure d'adopter une position.

Propositions de modifications à apporter au mandat du Comité du Codex sur les principes généraux

81. Les délégations du Brésil et du Costa Rica ont suggéré que les membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes élaborent une proposition concernant l'harmonisation du mandat du Comité sur les principes généraux avec ceux d'autres comités – proposition qui ferait l'objet de débats, à la prochaine session du Comité sur les principes généraux. Elles ont indiqué qu'il était important de veiller à ce que le Comité sur les principes généraux ne devienne pas un organe appelé à définir lui-même ses tâches mais travaille au service de la Commission du Codex Alimentarius, à la demande.
82. Le Secrétariat du Codex a précisé que la proposition de modifier le mandat actuel du Comité sur les principes généraux était vouée à l'origine à le simplifier et à l'harmoniser, sur le principe, avec ceux d'autres comités car il contenait des exemples particuliers de travaux passés. En supprimant simplement ces exemples et en conservant la première phrase, on ferait en sorte que le Comité sur les principes généraux ne soit mobilisé qu'à la demande de la Commission.
83. Certaines délégations étaient favorables à la proposition mais d'autres ont demandé des éclaircissements quant à la possibilité d'harmoniser les mandats de tous les comités alors que ceux-ci étaient spécifiques.

Conclusion

84. Le Comité est convenu qu'il était important de simplifier le mandat du Comité sur les principes généraux et de l'harmoniser avec ceux des autres comités du Codex, et que les pays devaient examiner plus en détail la proposition soumise par la FAO et l'OMS afin de communiquer une position sur la question au Comité sur les principes généraux.

Réunions des coordonnateurs pendant les sessions du Comité exécutif

85. La délégation du Costa Rica a proposé que le Comité exécutif organise une réunion informelle afin de permettre aux pays qui étaient des coordonnateurs régionaux de partager leurs expériences et d'accroître la coordination interrégionale. Ils ont suggéré que la réunion se tienne le jeudi de la session du Comité exécutif précédant celle de la Commission.
86. Plusieurs délégations étaient d'avis qu'il serait bénéfique de convoquer de telles réunions informelles ou «d'information» en ce qu'elles permettraient d'améliorer la coordination entre les pays membres, de favoriser les partenariats, d'accroître les possibilités en matière de renforcement des capacités et de faire mieux comprendre les positions des uns et des autres sur des questions communes.
87. Le Secrétariat du Codex s'est félicité de cette initiative. Il a fait observer que les coordonnateurs participaient déjà à la réunion informelle des présidents, qui se tenait habituellement pendant les sessions du Comité sur les principes généraux et de la Commission, et les réunions des coordonnateurs entrants et sortants étaient organisées par le Secrétariat du Codex au moment de la session de la Commission. Il a reconnu que les coordonnateurs souhaitaient tout particulièrement se rencontrer aux fins de la coordination interrégionale et a indiqué que le Secrétariat pourrait faciliter ces rencontres concomitamment aux réunions informelles des présidents.
88. La déléguée suisse, en sa qualité de Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, a réservé un accueil favorable à cette initiative. Elle a évoqué la grande utilité des réunions informelles des présidents, qui avaient permis aux participants de traiter des questions communes à tous et leur avaient donné la possibilité de bénéficier d'une formation en vue d'améliorer leurs compétences en matière de présidence. Elle était ravie que le Secrétariat du Codex ait proposé de prêter un appui logistique à ces réunions.

Conclusion

89. Le Comité a reconnu combien les coordonnateurs régionaux étaient importants en ce qu'ils évoquaient ensemble les sujets préoccupants ou intéressants afin d'améliorer la communication, la collaboration et la cohésion interrégionales. Il a encouragé le Secrétariat du Codex à prêter l'appui logistique nécessaire à l'organisation de réunions d'information entre les coordonnateurs régionaux, en plus de la réunion informelle des présidents tenue en marge des sessions du Comité exécutif et de

la Commission.

E. coli producteurs de shiga-toxines (STEC) dans la viande et d'autres denrées alimentaires

90. La délégation uruguayenne a fait part au Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes de ses préoccupations quant au fait que la question des *E. coli* producteurs de shiga-toxines (STEC) dans la viande et d'autres denrées alimentaires était considérée comme prioritaire par le Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire. Elle a fait remarquer que ledit Comité, dans le rapport de sa quarante-cinquième session, partait du principe qu'il s'agissait d'un agent pathogène non négligeable du bœuf et qu'il avait entrepris de l'inclure dans son futur plan de travail, qui était étayé par l'appendice 3 au document CX/FH 14/46/11.
91. Elle a recommandé d'élaborer une directive ou une norme qui définirait les procédures à appliquer pour relever la présence éventuelle de STEC O157 ou non O157 dans des aliments. Elle a aussi recommandé de solliciter des avis scientifiques auprès de la FAO et de l'OMS aux fins de réaliser une évaluation des risques microbiologiques associés aux systèmes intensifs et extensifs de production de viande (ainsi que d'autres denrées alimentaires considérées comme présentant un risque élevé ou qui pourraient constituer des problèmes de santé publique). Les délégations se sont déclarées favorables à cette recommandation.
92. Le Représentant de la FAO et le Secrétariat du Codex leur ont rappelé qu'il convenait de suivre, à cet égard, les procédures appliquées par le Comité sur l'hygiène alimentaire pour classer par ordre de priorité les activités et les propositions subséquentes de nouveaux travaux. Si le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes souhaitait formuler une recommandation, il devrait se conformer aux procédures en vigueur au sein du Comité sur l'hygiène alimentaire.
93. Le Secrétariat du Codex a fait observer que seuls les pays membres pouvaient soumettre des propositions pour examen par les comités et pour approbation par la Commission. Conformément à ce qui a été indiqué plus haut, il a précisé que le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes ne pouvait pas assigner de tâche au Comité sur l'hygiène alimentaire mais seulement encourager ses propres membres à inviter ledit Comité à se pencher sur la question.

Conclusion

94. Le Comité s'est déclaré préoccupé par les problèmes de santé publique, les difficultés commerciales et le manque d'harmonisation internationale associés aux *E. coli* producteurs de shiga-toxines (STEC) dans la viande. Par conséquent, il est convenu d'inviter les membres de la région participant à la quarante-sixième session du Comité sur l'hygiène alimentaire (2014) à se déclarer favorables à la réalisation de nouveaux travaux sur le sujet, conformément à l'appendice 3 au document CX/FH 14/46/11 (Priorités des travaux du CCFH. Propositions de nouveaux travaux et/ou révision des normes actuelles), pour examen par le Comité sur l'hygiène alimentaire, et à en faire part au Comité.
95. Il a été indiqué que la délégation brésilienne n'encourageait ces travaux que pour les bovins, sachant que cela ne constituait pas une réserve.

Directives pour le contrôle des *Salmonella spp.* non thyphiques dans la viande de bœuf et de porc

96. La délégation brésilienne a résumé le contexte et a émis les recommandations suivantes:
- Les exemples utilisés dans le projet de directives doivent être d'ordre général et ne pas mentionner de produit en particulier car l'objectif de ce type de document pourrait être mal interprété et les informations qu'il contient pourraient servir à instaurer des réglementations sanitaires injustifiées qui n'auraient pas vocation à protéger la santé des consommateurs ni à garantir la loyauté des pratiques commerciales dans le secteur alimentaire;
 - Les expressions comme «selon la législation nationale en vigueur dans le pays importateur» ou «sous réserve de l'approbation par l'autorité compétente» ne doivent pas être utilisées dans le cadre du Codex;
 - Il convient d'inclure d'autres espèces, comme *Bos indicus*, lorsque l'on fait référence au bœuf dans les directives concernées.
97. Ces recommandations ont emporté l'adhésion dans leur ensemble, et plus particulièrement le souhait de ne pas voir figurer des expressions comme «selon la législation nationale en vigueur dans le pays importateur» ou «sous réserve de l'approbation par l'autorité compétente» dans les normes Codex et les textes apparentés.
98. Une délégation présente en qualité d'observateur a ajouté que le Manuel de procédure, dans les *Principes généraux* et les *Déclarations de principes concernant le rôle de la science dans la prise de décisions du Codex et les autres facteurs à prendre en considération*, fournissait déjà aux membres

du Codex des orientations sur le sujet et indiquait clairement que la législation nationale n'était pas un facteur dont il convenait de tenir compte dans le cadre du Codex.

Conclusion

99. Sur la base des observations formulées, le Comité a pris acte des préoccupations exprimées par plusieurs membres de la région au sujet des références faites à la législation nationale dans les documents du Codex. Il a invité les pays de la région à prendre ce problème en considération, ainsi que les autres questions soulevées par le Brésil, à la prochaine session du Comité du Codex sur l'hygiène alimentaire.

Note 161

100. La délégation du Costa Rica a évoqué les discussions en cours au sein du Comité sur les additifs alimentaires en vue du remplacement de la note 161 par des termes plus techniques, sachant qu'un libellé plus spécifique serait adopté au cas par cas. Elle a proposé que les solutions de remplacement de la note 161 faisant actuellement l'objet de débats soient examinées plus en détail et a recommandé que les notes spécifiques appelées à se substituer à la note 161 ne soient pas, par nature, plus restrictives pour le commerce que celle-ci, qui se réfère à la législation nationale des pays importateurs.
101. Plusieurs délégations étaient d'avis qu'il fallait abandonner la note 161 figurant dans la Norme générale pour les additifs alimentaires.
102. Par ailleurs, la délégation brésilienne a présenté dans les grandes lignes la situation actuelle concernant l'utilisation de la note 161 et estimait qu'il était important que le Comité se rappelle, à l'heure d'adopter une position, que les travaux sur la question étaient toujours en cours au sein du Comité du Codex sur les additifs alimentaires.
103. Elle considérait qu'il était nécessaire de collaborer dans le cadre des travaux menés actuellement par le Comité sur les additifs alimentaires au sujet de la note 161. Elle a suggéré d'examiner les usages existants de la note 161 au cas par cas en vue de les supprimer ou de les remplacer, de ne faire aucune référence à la législation nationale et de se pencher sur les principes établis en préambule à la Norme générale pour les additifs alimentaires. La délégation uruguayenne était du même avis.

Conclusion

104. Le Comité s'est de nouveau déclaré favorable à l'abandon de la note 161 figurant dans la Norme générale pour les additifs alimentaires.

Fromage fondu

105. La délégation uruguayenne a présenté le contexte des travaux en cours sur le fromage fondu, en vue de renforcer le consensus régional sur les aspects les plus pertinents avant la tenue d'une réunion physique sur l'avant-projet de norme, qui aura lieu début 2015.
106. Elle a recommandé de présenter une position régionale ferme aux différentes étapes de l'élaboration de la norme et de trouver des solutions pour les points n'ayant pas obtenu un vaste consensus à l'issue des débats antérieurs, comme la teneur en fromage, l'ajout d'autres ingrédients (amidon ou gélatine, par exemple) et les questions concernant l'étiquetage des produits.
107. La Présidente a rappelé au Comité que la région avait déployé des efforts considérables pour envisager la question du fromage fondu dans son ensemble au sein du Codex et, se rangeant à l'avis de l'Uruguay, elle a exhorté les délégations à maintenir leurs efforts jusqu'à terme. Elle a demandé aux délégations d'envoyer des informations, de communiquer des opinions et de formuler une proposition fondée sur un consensus afin de ne pas rater cette occasion.
108. Les délégations étaient extrêmement favorables à l'élaboration d'une position régionale et il a été recommandé d'organiser des réunions par vidéoconférence avant la réunion prochaine du groupe de travail physique, qui se tiendra début 2015, et de veiller à ce que les pays qui seraient dans l'incapacité d'envoyer une délégation informent dans le détail leurs délégations diplomatiques à Bruxelles afin de les inscrire et de s'assurer de leur participation au groupe de travail.
109. Une délégation présente en qualité d'observateur a confirmé son engagement au sein du groupe de travail physique. Cependant, elle a indiqué qu'elle ne voyait aucun obstacle au commerce des produits à base de fromage fondu, qui avait cru régulièrement ces dernières années. Elle ne constatait aucune lacune dans les dispositions relatives à la sécurité sanitaire et à la qualité qui figuraient dans les textes horizontaux du Codex. En outre, elle était opposée à l'établissement d'une norme pour un produit analogue au fromage fondu. Comme dans le cas du fromage fondu, elle était d'avis que rien n'entravait le commerce international de ce type de produits et qu'il n'existait pas de vide dans les

dispositions des textes horizontaux du Codex ayant trait à la sécurité sanitaire ou à la qualité.

Conclusion

110. Le Comité s'est déclaré favorable à l'élaboration d'une norme internationale sur le fromage fondu.
111. Il a pris note de l'appel lancé par la délégation uruguayenne, qui demandait aux membres du Comité de répondre à leur questionnaire dès que possible afin de veiller à ce que les résultats soient disponibles à la réunion prochaine du groupe de travail, qui se tiendra en janvier 2015.
112. Il a recommandé d'organiser une vidéoconférence afin d'aboutir à un consensus sur les aspects cruciaux de la proposition et a encouragé les pays membres à participer directement à la réunion du groupe de travail qui se tiendra à Bruxelles ou de s'y faire représenter par leurs délégations diplomatiques.

ÉTAT D'AVANCEMENT DU SITE INTERNET DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (point 8 de l'ordre du jour)⁹

113. Le Comité a rappelé que, à sa dernière session, il avait été question de la difficulté de maintenir en fonctionnement et à jour les sites Internet des comités régionaux de coordination, en particulier compte tenu du fait que le coordonnateur régional changeait tous les deux à quatre ans. À l'époque, le Secrétariat du Codex avait indiqué qu'il réfléchirait à la possibilité d'héberger les sites Internet régionaux sur le site principal du Codex, sachant que les coordonnateurs seraient toujours chargés d'en fournir et d'en actualiser le contenu.
114. Il a fait une démonstration en direct des travaux qui avaient été menés jusqu'alors sur les nouveaux sites régionaux. Il a expliqué qu'une structure avait été conçue en vue de répondre aux besoins de tous les comités régionaux de coordination, après analyse du contenu de leurs sites actuels. Il a indiqué que ces sites reprenaient des informations déjà présentes sur le site principal du Codex et que la nouvelle structure permettait d'inclure les renseignements pertinents de façon dynamique à partir de la base de données du Codex.
115. Il a décrit le fonctionnement simple du site, dont les modules pouvaient être modifiés facilement par des coordonnateurs régionaux qui ne disposaient pas de compétences spécifiques dans le domaine d'Internet ou de la programmation, et en a fait la démonstration. Il a ajouté que les initiatives futures concernant le site seraient, entre autres, la mise en place d'un forum de partage des documents et la création d'un fil de discussion permettant d'exprimer des opinions et de stimuler le débat. En outre, il a confirmé que le contenu du site serait publié dans les langues adéquates selon les régions.
116. Il a informé les délégations du transfert de tous les documents du Codex vers la plateforme Microsoft Sharepoint, qui permettrait d'inclure d'autres types de documents du Codex comme les documents de travail, les lettres circulaires et les documents de séance dans la base de données du Codex, en plus des documents y figurant déjà (ordres du jour, rapports et normes). Ainsi, il serait possible d'y accéder en effectuant une recherche et les utilisateurs auraient davantage de possibilités de choisir un document et d'être informé des mises à jour. Le Secrétariat du Codex a indiqué au Comité que, en coopération avec la Convention internationale pour la protection des végétaux (CIPV), un système de commentaires en ligne était en cours de mise au point, ainsi qu'une plateforme à l'appui des groupes de travail électronique.
117. S'agissant des outils de vidéoconférence, il a signalé qu'il n'existait actuellement aucun projet visant à les intégrer au site. Toutefois, l'application future de plusieurs outils était à l'étude.
118. S'agissant des réseaux sociaux comme Twitter et Facebook, il a expliqué que leur utilisation efficace nécessitait des mises à jour continuelles. Il a aussi expliqué que le compte Facebook du nom de «Codex Alimentarius» était celui d'un groupe de détracteurs du Codex. Il a déclaré que, en raison des risques liés à certaines plateformes ouvertes, il préférerait pour le moment conserver les informations relatives au Codex sur une page dont il avait la pleine maîtrise. Cependant, la création d'un compte Twitter était envisageable. Le Secrétariat du Codex a expliqué que maintenir à jour la page et l'alimenter par des actualités était un défi et l'un de ses principaux objectifs à court terme. Il a d'ailleurs invité toutes les délégations à transmettre des actualités qui pourraient être chargées sur le site.
119. S'agissant de la partie «Questions et réponses» du site, il a indiqué que les travaux étaient en cours. Il a expliqué que, à l'instar des actualités, il s'agissait d'un aspect hautement prioritaire de son point de vue et que toutes les délégations étaient invitées à communiquer des questions intéressantes en vue de leur publication éventuelle.
120. S'agissant de lier/d'inclure des sessions de formation en ligne, il a répondu qu'il était possible de

⁹ [CX/LAC 14/19/8](#); [CRD12](#) (El Salvador).

répondre rapidement aux demandes formulées à ce sujet et de prêter une assistance technique dans ce domaine.

121. Le Comité a pris note des suggestions visant à créer des applications pour appareils mobiles qui permettraient de remonter aux organisations de tutelle grâce aux liens hypertextes figurant dans la liste des participants.
122. Le Secrétariat du Codex a indiqué que les sites régionaux pourraient faire l'objet d'un essai grandeur nature à partir de janvier 2015 et que le nécessaire serait fait pour que le nouveau site soit bien positionné sur les pages de résultats des moteurs de recherche. Il a proposé de travailler en étroite collaboration avec les coordonnateurs actuel et futur afin de veiller à ce que la page du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes puisse être mise en ligne à ce moment-là.

Conclusion

123. Le Comité a pris note des éléments nouveaux concernant les sites Internet régionaux et les autres outils en ligne, et s'en est félicité. En outre, il a invité les pays membres à communiquer toute contribution ou suggestion directement au Secrétariat du Codex.
124. Il a adopté les recommandations suivantes:
 - Utiliser les réseaux sociaux pour le Codex, selon qu'il conviendra;
 - Introduire une partie «Questions et réponses» sur le site Internet;
 - Étudier les possibilités de créer, à l'avenir, une fonction de vidéoconférence et des applications pour appareils mobiles;
 - Mettre en place une nouvelle plateforme pour les groupes de travail électronique et, par la suite, travailler à l'organisation de réunions numériques;
 - Mettre en ligne un site pilote du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes en janvier 2015;
 - Demander au Costa Rica de faire tout son possible pour que le Comité commence à mettre en place le nouveau site dès que possible.

RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN STRATÉGIQUE DU COMITÉ FAO/OMS DE COORDINATION POUR L'AMÉRIQUE LATINE ET LES CARAÏBES (point 9 de l'ordre du jour)¹⁰

125. Conformément à la décision adoptée par le Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, à sa dix-huitième session (2012), la Présidente a présenté un rapport intérimaire sur la mise en œuvre du Plan stratégique du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes, ce dont le Comité s'est réjoui et l'a félicitée.
126. Elle a souligné que les travaux avaient été réalisés conjointement avec ceux portant sur le Plan stratégique de la Commission du Codex Alimentarius et qu'il y avait eu des évolutions significatives concernant le sentiment d'appartenance et l'ouverture au niveau régional, ainsi que la nécessité de travailler de manière stratégique et d'exploiter les synergies entre les pays de la région.
127. Plus particulièrement, elle a insisté sur les efforts colossaux qui étaient déployés en vue de rendre la communication plus efficace par l'utilisation concomitante de l'espagnol et de l'anglais. Elle a fait observer les avancées importantes qui avaient été réalisées dans la gestion des points de contact du Codex et l'échange d'informations par l'intermédiaire du système numérique régional, de vidéoconférences multiples (en anglais et en espagnol, enregistrées et associées à un résumé bilingue), de la préparation de réunions préliminaires, de colloques et d'une procédure de formulation des positions régionales.
128. Dans le cadre du renforcement des capacités des pays, elle a mis en évidence le programme de partenariat, les bourses d'étude à l'intérieur et à l'extérieur de la région, la création d'outils d'appui (brochure bilingue sur les responsabilités des délégués nationaux et cours bilingue du Comité sur le Codex à l'intention du personnel diplomatique) et les ateliers axés sur l'analyse des risques.
129. Pour conclure, elle a indiqué que, afin d'améliorer la capacité des pays membres d'apporter des contributions aux comités d'experts, on avait tenu des réunions entre les comités techniques, élaboré une série de directives sur la transmission de données aux comités d'experts et organisé des vidéoconférences avec des experts de la FAO et de l'OMS.

¹⁰ [CX/LAC 14/19/9](#).

**DOCUMENT DE TRAVAIL SUR LES GROUPES DE TRAVAIL ÉLECTRONIQUES ET PHYSIQUES
(point 10 de l'ordre du jour)¹¹**

130. La délégation de la République dominicaine a présenté le document. Elle a souligné que la participation des membres de la région était fortement freinée par le fait que la plupart des groupes de travail électroniques (ainsi que certains groupes de travail physiques) utilisaient uniquement l'anglais, et qu'il convenait de le signaler au Comité exécutif et à la Commission. Les pays en développement dont l'anglais n'était pas une langue officielle se trouvaient ainsi exclus des travaux normatifs sur des documents ou des sujets particuliers, et ce pour la seule raison que les experts techniques des domaines concernés n'avaient pas un bon niveau d'anglais. Une situation similaire s'était présentée lors des réunions de groupes de travail physique pour lesquels il n'avait pas été prévu de traduction simultanée.
131. La délégation souhaitait que la Commission veille à ce que tous les travaux du Comité et des groupes de travail électroniques ou physiques se déroulent dans les langues officielles de la Commission, ce qui serait en accord avec le Manuel de procédure et le Plan stratégique de la Commission.
132. La proposition a emporté une large adhésion et des membres ont formulé des observations supplémentaires sur la possibilité de rendre obligatoire la satisfaction de ces demandes, ainsi que sur la qualité et la précision réelles des documents traduits.
133. Une délégation présente en qualité d'observateur, bien que partageant le sentiment exprimé, a prévenu les délégations qu'il serait peut-être difficile de faire fonctionner un groupe de travail électronique dans plusieurs langues. En effet, une telle mesure pourrait occasionner des frais supplémentaires et dissuader des pays de prendre la direction de ces groupes. Afin de contourner ce problème, un pays hispanophone pourrait proposer de coprésider un groupe et se charger ainsi des traductions nécessaires. Cette solution a été expérimentée avec succès dans plusieurs groupes de travail électroniques relevant de différents comités.
134. Le Secrétariat du Codex a fait remarquer que beaucoup de travaux du Codex étaient tributaires des contributions volontaires des pays hôtes (les dépenses de fonctionnement des organes subsidiaires de la Commission du Codex Alimentarius, à l'exception de la Commission elle-même, du Comité exécutif et des comités de coordination, étaient à la charge des secrétariats mis à la disposition des comités par les pays hôtes) et que, compte tenu du nombre de groupes de travail électroniques (plus de 50), la question des frais supplémentaires poserait problème aux pays hôtes des groupes de travail, au Secrétariat du Codex et à la Commission. Il a expliqué que des efforts considérables avaient été déployés pour prêter un appui linguistique complet aux groupes de travail physiques. Il a aussi expliqué que les comités prenaient la décision concernant les langues au moment de la constitution des groupes de travail et a mis en garde les délégations contre le fait de rendre obligatoire la réponse aux demandes de traduction et d'interprétation.

Conclusion

135. Le Comité est convenu de demander que la Commission du Codex Alimentarius encourage les actions en faveur du fonctionnement efficace des comités et de leurs groupes de travail électroniques ou physiques dans les langues officielles de la Commission. De plus, il a pris note du fait que plusieurs pays avaient déclaré qu'il était nécessaire de consentir des efforts plus importants afin que les documents soient disponibles dans ses langues de travail, et ce, bien avant les réunions.

NOMINATION DU COORDONNATEUR (point 11 de l'ordre du jour)¹²

136. Le Comité a rappelé que la Commission, à sa trente-sixième session (2013), avait reconduit le Costa Rica dans ses fonctions de coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes. En juillet 2015, ce pays aura accompli deux mandats (équivalant à une durée quatre ans) et ne pourra donc plus se porter candidat. Le Comité a été invité à nommer un nouveau coordonnateur, d'ici à la trente-huitième session de la Commission (2015).
137. Il a remercié le Costa Rica de son travail fructueux en tant que coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes pendant les quatre ans où il avait occupé ces fonctions.
138. La Présidente a remercié toutes les délégations de leur appui et les a encouragées à continuer d'améliorer l'intégration de la région, en particulier pour ce qui était de recenser et d'examiner les questions transversales intéressant la région. Elle a aussi encouragé les délégations à participer activement aux activités du Comité sur les questions revêtant une importance du point de vue de la région.

¹¹ [CX/LAC 14/19/10](#); [CRD12](#) (El Salvador); [CRD13](#) (République dominicaine).

¹² [CX/LAC 14/19/11](#).

Conclusion

139. Le Comité est convenu, à l'unanimité, de recommander à la Commission de nommer, à sa trente-huitième session, le Chili pour un premier mandat en tant que coordonnateur pour l'Amérique latine et les Caraïbes. La délégation du Chili a accepté la nomination et s'est engagée auprès de la région à poursuivre les travaux menés avec succès par le Costa Rica.

QUESTIONS DIVERSES (point 12 de l'ordre du jour)¹³

Biofortification dans le cadre du Codex

140. L'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires (IFPRI), présent en qualité d'observateur, a informé le Comité qu'une proposition de nouveaux travaux sur ce sujet serait examinée à la prochaine session du Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime et que les observations des membres du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes seraient les bienvenues.

Conclusion

141. Le Comité a pris note des progrès accomplis dans les débats sur la biofortification et a appelé ses membres à continuer de prêter un appui au Comité du Codex sur la nutrition et les aliments diététiques ou de régime sur ce sujet.

Harmonisation de l'étiquetage nutritionnel

142. La délégation du Costa Rica a fait part de ses préoccupations quant à l'apparition de nouveaux formats de présentation des informations nutritionnelles (par exemple, les renseignements figurant sur l'emballage), qui prévoyaient des emballages différents en fonction du marché de destination et visaient à simplifier la compréhension des informations par les consommateurs, afin de les aider à prendre des décisions éclairées sur des questions comme les maladies non transmissibles, le surpoids et l'obésité. La délégation était d'avis que cela créait des problèmes aux pays exportateurs et qu'il convenait de s'efforcer d'harmoniser les approches par l'intermédiaire du Comité du Codex sur l'étiquetage des denrées alimentaires, qui avait déjà harmonisé les informations nutritionnelles à fournir.
143. Le Secrétariat du Codex a informé le Comité que le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires s'était en effet penché sur l'utilisation de symboles représentant les informations nutritionnelles dans le contexte de la mise en œuvre de la stratégie de l'OMS sur les régimes alimentaires, l'activité physique et la santé. Cependant, le Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires avait reconnu qu'aucun élément supplémentaire n'avait été avancé pour justifier de nouveaux travaux à ce sujet. Par conséquent, il était convenu d'interrompre l'examen de la question au titre d'un point spécifique de l'ordre du jour, sachant que toute nouvelle proposition pourrait toujours être traitée parmi les questions diverses et les travaux futurs¹⁴.
144. La délégation du Costa Rica a invité les pays membres ayant fait part de ces préoccupations à soumettre une proposition de nouveaux travaux conjoints au Comité sur l'étiquetage des denrées alimentaires, en vue d'évaluer les systèmes actuels de présentation des informations sur les étiquettes qui avaient fait leur apparition, de sorte que l'on puisse trouver des solutions harmonisées qui pourraient avoir une incidence positive en matière de protection de la santé des consommateurs tout en limitant les obstacles techniques au commerce.

Conclusion

145. Le Comité a pris note des craintes formulées par le Costa Rica, que partageaient les délégations d'El Salvador, de l'Équateur et du Pérou.

Membre du Comité exécutif du Codex pour l'Amérique latine et les Caraïbes

146. La délégation mexicaine a informé le Comité de son intention de se porter candidate au poste de membre du Comité exécutif pour l'Amérique latine et les Caraïbes dans le cadre de l'élection qui se déroulera, à la trente-huitième session de la Commission en 2015, une fois que la Jamaïque aura achevé son mandat.

Élaboration d'une norme internationale pour le quinoa

147. La délégation bolivienne a informé le Comité de son intention de poursuivre les travaux sur l'établissement d'une norme pour les graines de quinoa, au niveau international et non plus régional.

¹³ [CRD5](#) (Chili et Paraguay); [CRD9](#) (Costa Rica); [CRD14](#) (Colombie et Équateur); [CRD16](#) (Belize).

¹⁴ [REP11/FL, par. 66](#).

Elle l'a aussi informé que des travaux étaient en cours afin qu'un document de projet solide puisse être soumis au Comité exécutif pour un examen critique. Elle espérait disposer de données d'analyse en janvier 2015 et demanderait alors à la région de l'aider à améliorer le document et à déterminer quelle serait la meilleure marche à suivre afin de soumettre une proposition à la Commission pour approbation.

148. La délégation des États-Unis d'Amérique, présente en tant qu'observateur, s'est exprimée en sa qualité de représentante du pays hôte du Comité du Codex sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses, dont les travaux étaient actuellement suspendus. Elle a déclaré qu'il n'y avait aucune objection à ce qu'un document de projet sur le quinoa soit rédigé pour approbation par la Commission au titre de nouveaux travaux. Si la Commission approuvait ces nouveaux travaux, les États-Unis demanderaient que ceux-ci se déroulent par voie électronique car il ne serait pas réaliste ni rentable de réactiver un comité pour une seule réunion physique portant sur un point unique.
149. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à l'élaboration de ladite norme.

Conclusion

150. Le Comité est convenu de prêter un appui aux nouveaux travaux relatifs à une norme internationale pour les graines de quinoa. En outre, il a pris note de l'observation du pays hôte du Comité sur les céréales, les légumes secs et les légumineuses (États-Unis d'Amérique) concernant la réalisation par voie électronique des nouveaux travaux qui seraient éventuellement approuvés par la Commission.

Guide relatif à la production de données permettant d'évaluer l'exposition au cadmium dans les fèves de cacao et les produits à base de cacao

151. La délégation équatorienne a présenté le contexte relatif au guide et a sollicité un appui afin que ce document, élaboré en collaboration avec la Colombie, puisse être mis à la disposition des membres du Comité par l'intermédiaire du site Internet de cet organe.
152. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à cette initiative.
153. La Représentante de l'OMS s'est félicitée des efforts consentis par l'Équateur et la Colombie afin d'élaborer ces orientations, qui devraient aider les pays à collecter les données pertinentes. Elle a appelé les pays à compiler et à communiquer les données par l'intermédiaire du Système mondial de surveillance de l'environnement (GEMS/Aliments) en réponse à l'appel lancé après que l'évaluation réalisée par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires sur le cadmium dans le cacao et les produits à base de cacao a été planifiée.
154. Le Comité a pris note du fait que le titre original du document, tel que figurant dans le CRD 14, avait été modifié afin qu'il corresponde mieux à son contenu.

Conclusion

155. Le Comité a réservé un accueil favorable au Guide relatif à la production de données permettant d'évaluer l'exposition au cadmium dans les fèves de cacao et les produits à base de cacao et a confirmé que ce document devait être mis à la disposition des pays membres au titre des orientations concernant la région sur sa page Internet. Il a aussi pris note de l'appel que l'OMS lancerait à propos de la compilation de données à transmettre au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires.

Critères de performance pour les méthodes de référence et de confirmation de biotoxines marines (section 1.8.5 – Détermination des biotoxines) dans la Norme pour les mollusques bivalves vivants et crus (CODEX STAN 292-2008)

156. La délégation chilienne a informé le Comité que le Comité du Codex sur le poisson et les produits de la pêche, à sa trente-troisième session, avait souscrit aux critères relatifs à la détermination des biotoxines (section 1.8.5.1 de la Norme) et les avaient transmis au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage, pour approbation, à sa trente-cinquième session et à la Commission pour adoption, à sa trente-septième session.
157. Le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage avait entériné les essais biologiques sur des souris (AOAC 959.08) pour la détermination de la saxitoxine ou d'autres toxines paralysantes secrétées par des crustacés et des mollusques au titre des méthodes de type IV tandis que, dans certains pays, les essais biologiques sur des souris étaient considérés comme des méthodes de type III aux fins du contrôle, de l'inspection et/ou de la réglementation. Le classement des essais biologiques sur des souris parmi les méthodes de type IV restreignait leur utilisation en matière de contrôle et d'inspection des produits hydrobiologiques, ce qui avait un effet négatif sur le commerce puisqu'il s'agissait d'une technique efficace, couramment utilisée et permettant de protéger

correctement la santé publique.

158. À sa trente-septième session (2014), la Commission a renvoyé la section 1.8.5.1 au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage en lui demandant de réexaminer les types associés aux méthodes en question et a encouragé les pays membres à soumettre des informations afin que le Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage puisse prendre une décision à ce sujet.
159. La délégation chilienne a demandé aux membres du Comité de l'aider à présenter une justification commune et solide sur la question, à la prochaine session. À cet effet, les pays étaient invités à communiquer des données scientifiques afin de prêter un appui technique à la proposition de classer les essais biologiques sur des souris parmi les méthodes de type III.
160. Le Comité a été informé que les membres concernés avaient participé à une réunion informelle convoquée en marge de sa présente session, ce qui leur avait permis d'élaborer diverses stratégies en vue d'atteindre leurs objectifs, tel que proposé par le Chili.
161. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à cette stratégie et se sont engagées à fournir davantage de données scientifiques.

Conclusion

162. Le Comité s'est déclaré favorable à la présentation d'une justification concernant le classement des essais biologiques sur des souris pour la détermination de la saxitoxine parmi les méthodes de type III. En outre, il est convenu d'élaborer une stratégie comprenant les mesures suivantes:
 - Organiser et tenir une vidéoconférence entre des experts;
 - Organiser et tenir une vidéoconférence du Comité avant la session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage;
 - Organiser et tenir une réunion extraordinaire entre les pays concernés qui assistent à la session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage;
 - Présenter au Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage un document de séance exposant le contexte et contenant les contributions des pays intéressés;
 - Faire appel à une représentation diplomatique lorsque les délégués n'assistent pas à la session du Comité sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage.

Préoccupations concernant les normes privées relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires de l'OMC

163. La délégation du Belize a informé le Comité que les normes privées relatives aux mesures sanitaires et phytosanitaires avaient encore un effet négatif sur les exportations de ce pays. Elle s'inquiétait notamment: de l'augmentation des coûts associés à la certification; des problèmes posés par différents programmes ayant des exigences contradictoires et, dans plusieurs cas, de l'absence d'éléments scientifiques susceptibles de justifier certaines des exigences les plus draconiennes. Elle a déclaré que le secteur privé remettait en question la pertinence des autorités responsables de la sécurité sanitaire des aliments car un certain nombre de pays importateurs n'exigeaient pas d'attestations relatives à la sécurité sanitaire des aliments. En outre, elle a fait observer qu'il incombait aux gouvernements de prendre des mesures et que ceux-ci devaient être guidés par les normes internationales, quand elles existaient. Elle a indiqué qu'il appartenait aux gouvernements, et non au secteur privé, de fixer le niveau de protection adéquat.
164. En résumé, le Belize a encouragé le Comité à réitérer les recommandations sur les normes privées et commerciales qu'il avait formulées en 2012 et il était favorable à leur maintien en vigueur (paragraphe 170 du document REP13/LAC). Il souhaitait que la FAO et le Secrétariat du Codex continuent de participer à l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments afin qu'ils puissent exercer une influence dans les domaines de l'harmonisation, de la cohérence et de l'application des principes fondés sur des éléments scientifiques, et a invité les pays membres à communiquer des observations pertinentes sur le quatrième examen de la mise en œuvre de l'Accord SPS au Secrétariat du Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires (Comité SPS) de l'OMC, avant la fin de 2014, afin de permettre au Comité SPS de continuer à se pencher sur les préoccupations liées au commerce qui concernent spécifiquement les normes privées et leurs conséquences sur le commerce international.
165. Le Secrétariat du Codex a rappelé que cette question avait fait l'objet de débats approfondis au sein de la Commission et qu'il avait encouragé les instances chargées de l'établissement de normes privées à assister aux réunions du Codex en tant qu'observateurs, comme le faisaient l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments et Des aliments sains partout et pour tous. Le

Secrétariat, la FAO et l'OMS assistaient, pour leur part, à des réunions de l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments. En outre, le Secrétariat a déclaré qu'il serait important de recueillir des exemples concrets et des éléments montrant que des normes privées pouvaient affaiblir une norme Codex, de sorte que l'on puisse traiter ces cas avec le secteur privé.

166. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à la proposition de la délégation du Belize.

Conclusion

167. Le Comité a réitéré les recommandations qu'il avait formulées en 2012 sur les normes privées, à savoir:

- exprimer des inquiétudes quant aux effets négatifs des normes privées dans les pays en développement et sur le commerce international, et à la confusion que ces normes peuvent susciter chez les consommateurs;
- réaffirmer que les normes du Codex sont destinées à protéger la santé des consommateurs et que les exigences plus strictes des normes privées n'assurent pas une meilleure protection;
- réaffirmer qu'il est nécessaire que les exigences concernant les aliments se fondent sur des éléments scientifiques;
- se coordonner avec d'autres organisations internationales pertinentes (l'Organisation mondiale de la santé animale, par exemple);
- poursuivre un dialogue constructif avec les organisations non gouvernementales imposant le respect de normes privées;
- fournir des informations et des orientations à ses membres à ce sujet;
- proposer à la Commission de surveiller les normes privées qui posent des problèmes à l'exportation depuis les pays en développement, et mettre en place un système d'information permettant de quantifier les causes de ces problèmes;
- continuer d'exhorter les organismes de normalisation privés à participer au Codex en tant qu'observateurs.

168. Le Comité a également:

- exhorté ses pays membres à transmettre au Secrétariat du Codex des informations sur des cas spécifiques dans lesquels l'effet négatif de normes privées sur le commerce a été mis en évidence;
- encouragé la FAO et le Secrétariat du Codex à continuer de participer à l'Initiative mondiale pour la sécurité sanitaire des aliments;
- invité ses membres à communiquer leurs observations au Secrétariat du Comité SPS de l'OMC avant la fin de l'année 2014, en se déclarant favorable à l'inclusion d'une deuxième recommandation sur le projet de document concernant le quatrième examen du fonctionnement et de la mise en œuvre de l'Accord SPS – plus particulièrement au titre du paragraphe 14.20, qui devrait permettre au Comité SPS de continuer à se pencher sur les problèmes commerciaux liés spécifiquement aux normes privées et à leurs effets sur le commerce international.

Évaluation de la sécurité sanitaire et spécification révisée pour les glycosides de stéviol

169. La délégation paraguayenne a présenté ce point et s'est déclarée préoccupée par une proposition soumise à la quarante-sixième session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires au sujet de l'évaluation de la sécurité sanitaire et de la révision de la spécification relative aux glycosides de stéviol, qui prévoyait: i) d'inclure le rébaudioside M et le rébaudioside E en plus des neuf rébaudiosides mentionnés dans la spécification du Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires sur les glycosides de stéviol (2010) et ii) de supprimer les conditions requises pour le stéviol et/ou le rébaudioside A utilisés comme glycosides de stéviol principaux dans les préparations à base de stévia¹⁵, sachant que toute combinaison de glycosides de stéviol peut atteindre un degré de pureté de 95 pour cent.

170. Elle a fait remarquer que les rébaudiosides M et E étaient présents sous forme de trace dans la feuille de stévia. Cependant, la proposition partait du principe qu'il était possible d'obtenir un degré de pureté de 95 pour cent lorsque la teneur des feuilles en rébaudioside M se situait entre 0,01 et 0,08 pour cent, et atteignait jusqu'à un pour cent dans les extraits de feuilles. S'agissant du rébaudioside E, la

¹⁵ [CL 2014/13-FA](#).

teneur allait de 0,03 à 0,4 pour cent dans les feuilles et jusqu'à quatre pour cent dans les extraits de feuilles.

171. En s'appuyant sur ces arguments, la délégation a fait observer que l'on pouvait envisager d'appliquer des méthodes de synthèse ou de modification enzymatique plutôt que de recourir au processus naturel d'extraction de la stévia afin d'atteindre les degrés de pureté requis. À cet égard, elle a aussi fait observer que la valeur de la stévia en tant que nouvel additif alimentaire, en remplacement des édulcorants chimiques, découlait de ses caractéristiques naturelles. Elle craignait que l'aspect naturel du produit ne soit mis à mal par la proposition de modifier la spécification, qui pourrait avoir des conséquences pour de nombreux pays producteurs, notamment ceux de la région qui étaient favorables à la stratégie de production et de commercialisation de la stévia en tant qu'édulcorant naturel.
172. Par conséquent, elle a demandé aux membres du Comité de prendre en compte cette préoccupation et de la faire leur en participant à la session de 2015 du Comité du Codex sur les additifs alimentaires, où la question sera traitée.
173. Plusieurs délégations se sont déclarées favorables à cette proposition.
174. La Représentante de l'OMS a précisé que deux demandes de réévaluation de la stévia par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires figuraient sur la liste des priorités du Comité du Codex sur les additifs alimentaires. Elles feraient l'objet de nouveaux débats à la session prochaine de ce dernier et toutes les informations sur les différents extraits de stévia devraient intervenir dans la discussion, avant d'être transmises au Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires pour évaluation en réponse à un appel à communiquer des données. Tout besoin d'orientations supplémentaires sur les méthodes d'analyse et demande éventuellement adressée au Comité du Codex sur les méthodes d'analyse et d'échantillonnage devaient être soumis à une décision du Comité du Codex sur les additifs alimentaires, après évaluation par le Comité mixte FAO/OMS d'experts des additifs alimentaires.

Conclusion

175. Le Comité a pris note de la préoccupation exprimée par la délégation paraguayenne quant à l'évolution possible de ce sujet, et l'a faite sienne. En outre, il a exhorté les pays à prendre une part active aux débats qui se déroulaient au sein du Comité du Codex sur les additifs alimentaires ou à faire en sorte d'être représentés par leurs délégations diplomatiques.

Activités récentes de la Présidente de la Commission du Codex Alimentarius

176. Mme Awilo Ochieng Pernet, Présidente de la Commission du Codex Alimentarius, a informé le Comité des activités qu'elle avait entreprises au cours des derniers mois. Elle avait notamment rendu des visites officielles aux membres du Codex, prononcé des allocutions à des conférences internationales et assisté aux sessions des comités régionaux de coordination qui s'étaient tenues jusque là (Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique du Nord et le Pacifique Sud-Ouest, Comité FAO/OMS de coordination pour l'Europe, Comité FAO/OMS de coordination pour l'Asie et Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes).
177. Elle a indiqué qu'elle avait saisi toutes les occasions de sensibiliser les parties prenantes pertinentes à l'importance des travaux du Codex en matière de sécurité sanitaire et de qualité des aliments. En outre, elle avait appelé les membres du Codex à trouver des approches novatrices afin de veiller au financement durable des avis scientifiques à l'appui des travaux du Codex, ainsi que du Fonds fiduciaire pour le Codex et de l'initiative qui serait amenée à le remplacer. Elle a invité les membres du Comité et les observateurs à mettre en commun les pratiques optimales et les approches novatrices afin de sensibiliser les parties prenantes pertinentes à l'importance du Codex.
178. Les délégations ont formulé les suggestions suivantes:
 - Décentraliser les réunions et les activités dans les États membres;
 - Plaider en faveur d'une utilisation accrue des certificats de sécurité sanitaire des aliments au service de la santé publique;
 - Trouver de nouvelles parties intéressées afin de faire connaître le Codex, en particulier auprès des populations;
 - Élaborer une stratégie globale de communication faisant appel à des méthodes traditionnelles et à des dispositifs intelligents;
 - Créer une image de marque pour le Codex;

- Établir des relations entre les régions et encourager la participation des représentants du Codex à des réunions ministérielles, en particulier celles qui concernent la santé et l'agriculture;
- Promouvoir les conférences et les réunions d'experts techniques;
- Quantifier les effets du Codex;
- Promouvoir les initiatives locales à l'école.

179. M. Guilherme da Costa, Vice-Président de la Commission, a remercié et félicité la Présidente de son excellente présentation, en particulier sur la question des activités de sensibilisation entreprises en faveur du Codex. En outre, il a communiqué des informations sur sa participation à deux manifestations tenues en 2014, lors desquelles il avait présenté et commenté les travaux du Codex Alimentarius: au Chili, à l'occasion d'un colloque sur le Codex et au Brésil pendant une réunion parrainée par le secteur fourrager latino-américain, à laquelle avaient participé des représentants de 11 pays d'Amérique latine et des Caraïbes. À cette manifestation, le Vice-Président avait souligné combien il était important de sensibiliser le secteur privé à la pertinence du Codex dans le cadre de ses travaux sur la sécurité sanitaire des aliments pour animaux et sur la loyauté des pratiques commerciales.
180. Le Secrétariat du Codex a signalé qu'il était nécessaire d'améliorer la communication sur le Codex car celui-ci demeurerait méconnu du grand public alors qu'il était en réalité présent dans chaque foyer, au travers des produits respectant ses normes. Il considérait la mise au point d'une stratégie globale de communication sur le Codex comme une priorité. Par ailleurs, il allait poursuivre ses travaux sur le projet de film et de brochure destinés à montrer que l'application des normes Codex avait une incidence directe sur la vie des gens. Il a indiqué que la stratégie de communication comprendrait des propositions relatives à l'identité visuelle du Codex, qui seraient basées sur son nom et sur les deux logos extrêmement marquants de ses organisations de tutelle, la FAO et l'OMS.

Conclusion

181. Le Comité a félicité la Présidente et le Vice-Président de la Commission de leur élection et a remercié la Présidente d'avoir fait part des activités qui avaient été entreprises au sein du Codex. En outre, il a pris note des idées exprimées par les délégués de différents pays à propos des activités du Codex.

DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE SESSION (point 13 de l'ordre du jour)

182. Le Comité de coordination a été informé que sa vingtième session se tiendrait dans environ deux ans et que des précisions seraient communiquées aux pays membres, dès la nomination du coordonnateur par la Commission, à sa trente-huitième session.

ANNEXE
ÉTAT D'AVANCEMENT DES TRAVAUX

OBJET	ÉTAPE	MESURE À PRENDRE PAR	DOCUMENT DE RÉFÉRENCE REP15/LAC
Avant-projet de norme régionale pour le yacon	2/3	Groupe de travail électronique (Pérou et Belize) Observations Vingtième session du Comité FAO/OMS de coordination pour l'Amérique latine et les Caraïbes	Paragraphe 58

APPENDICE I

**LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES**

**CHAIRPERSON /
PRÉSIDENTE /
PRESIDENTA**

Isabel Cristina ARAYA BADILLA
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
Tel: (506) 2291-1936
Fax: (506) 2291-2015
Email: iaraya@meic.go.cr

**ASSISTANT CHAIRPERSON /
ASSISTANTE DE LA PRÉSIDENTE /
ASISTENTE DE LA PRESIDENTA**

Giannina LAVAGNI BOLAÑOS
Ministerio de Economía, Industria y Comercio
Tel: (506) 2549-1494
Fax: (506)2291-2015
Email: glavagni@meic.go.cr

**MEMBER COUNTRIES / PAYS MEMBRES /
PAÍSES MIEMBROS**

**ANTIGUA AND BARBUDA / ANTIGUA-ET-BARBUDA
/ ANTIGUA Y BARBUDA**

Solange BAPTISTE
ANTIGUA AND BARBUDA BUREAU OF STANDARDS
Tel: 1(268) 5624011
Fax: 1(268) 5620094
Email: solange.baptiste@antigua.gov.ag

Sharon MARTIN
MINISTRY OF HEALTH
Tel: 1(268) 4622936, 1(268) 7643443
Fax: 1(268) 4605992
Email: taytay4689@hotmail.com

BARBADOS / BARBADE

Fabian SCOTT
BARBADOS NATIONAL STANDARDS INSTITUTION
Tel: 1 246 426 3870
Email: fscott@bnsi.com.bb

Beverley Patricia WOOD
NATIONAL AGRICULTURAL HEALTH AND FOOD CONTROL PROGRAMME
Tel: 246-310-2861
Email: woodb@nahfcp.gov.bb

Leonard KING
NATIONAL AGRICULTURAL HEALTH AND FOOD CONTROL PROGRAMME
Tel: 4248023
Email: king_leonard97@LA.com

BELIZE / BELICE

Delilah CABB-AYALA
BELIZE AGRICULTURAL HEALTH AUTHORITY
Tel: (501) 824-4899; (501) 824-4872
Fax: (501) 824-3773; (501) 824-4889
Email: bahasps@btl.net

Rhonda TILLET
BELIZE BUREAU OF STANDARDS
Tel: 501-822-0446; 501-828-4323
Fax: 501-822-2571
Email: codexcp-belize@bbs.gov.bz

**BOLIVIA (PLURINATIONAL STATE OF) /
BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE) /
BOLIVIA (ESTADO PLURINACIONAL DE)**

Carlos Renato PUCCI SALVIETTI
CÁMARA NACIONAL DE INDUSTRIA
Tel: 591-2-237-4477
Email: renopucci@gmail.com

Lilis Ivan TICLLA IÑIGUEZ
MINISTERIO DE DESARROLLO RURAL Y TIERRAS
Email: solyluna1407@hotmail.com

BRAZIL / BRÉSIL / BRASIL

André SANTOS
NATIONAL INSTITUTE OF METROLOGY, QUALITY AND TECHNOLOGY
Tel: + 55 21 32161008
Email: alsantos@inmetro.gov.br

Antonia Maria DE AQUINO
NACIONAL HEALTH SURVEILLANCE AGENCY – ANVISA/MS
Tel: + 55 61 3462 5327
Email: Antonia.maria@anvisa.gov.br

Bruna Mara LISO GAGLIARDI
EMBAJADA DE BRASIL
Tel: 22956875
Email: bruna.gagliardi@itamaraty.gov.br

Guilherme Antonio COSTA JUNIOR
MINISTRY OF AGRICULTURE, LIVESTOCK AND FOOD SUPPLY
Email: gguilherme@hotmail.com
Guilherme.costa@agricultura.gov.br

Renata FERREIRA
BRAZILIAN HEALTH SURVEILLANCE AGENCY
Tel: 55 61 34624288
Fax: 55 61 3462 5315
Email: renata.ferreira@anvisa.gov.br

CHILE / CHILI

Viviana ARANDA
ILSI SUR-ANDINO
Tel: +56 2 22649420
Email: ilsur.andino@tie.cl

Ana Cristina CANALES
MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
Email: acanales@direcon.gob.cl

Dennise CANOUEZ
MINISTERIO DE ECONOMÍA, FOMENTO Y TURISMO
Tel: +56 32 2819202
Email: dcanouet@sernapesca.cl

Paulina CHAVEZ
MINISTERIO DE SALUD
Tel: +56 2 25740619
Email: pchavez@minsal.cl

Michel LEPORATI
MINISTERIO DE AGRICULTURA
Tel: +56 2 27979900
Email: michel.leporati@achipia.gob.cl

Cassandra PACHECO
MINISTERIO DE AGRICULTURA
Tel: +56 2 27979900
Email: cassandra.pacheco@achipia.gob.cl

Roxana VERA
MINISTERIO DE AGRICULTURA
Tel: +56 9 99392359
Email: roxana.vera@sag.gob.cl

COLOMBIA / COLOMBIE

Javier MUÑOZ IBARRA
MINISTERIO DE COMERCIO, INDUSTRIA Y
TURISMO
Tel: 6067676 ext.1205
Email: jmunoz@mincit.gov.co

Blanca Cristina OLARTE PINILLA
MINISTERIO DE SALUD Y PROTECCIÓN SOCIAL
Tel: 57 1 3305000 ext. 1262
Fax: 57 1 3305050
Email: bolarte@minsalud.gov.co

COSTA RICA

Amanda LASSO CRUZ
Tel: (506) 2549-1434
Fax: (506) 2291-2015
Email: alasso@meic.go.cr

Pablo J. INNECKEN
DIRECCIÓN GENERAL DE POLÍTICA EXTERIOR
Tel: (506) 2539-5453
Email: pinnecken@rree.go.cr

María Elena AGUILAR SOLANO
MINISTERIO DE SALUD
Tel: (506) 2233-6922 Ext. 119
Email: maguilar@ministeriodesalud.go.cr

Henry ARIAS SOTO
INDUSTRIA LOS PATITOS
Tel: (506) 2239-2111
Email: calidad@lospatitos.com

Cristina AVALOS
NESTLE CORPORATE REGULATORY AND
SCIENTIFIC AFFAIRS, VEVEY
Email: cristina.avalos@nestle.com

Alejandra CHAVERI ESQUIVEL
MINISTERIO DE SALUD
Tel: (506) 2233-6922 Ext 109
Email: achaverri@ministeriodesalud.go.cr

Mario CONEJO ARIAS
NESTLÉ COSTA RICA
Tel: (506)2589-9404
Email: mario.conejo@cr.nestle.com

William CORDOBA A.
ALA
Tel: 83898737
Email: canavide@racsaco.cr

Mónica ELIZONDO ANDRADE
CÁMARA COSTARRICENSE DE LA INDUSTRIA
ALIMENTARIA (CACIA)
Email: melizondo@cacia.org

Rafael GUTIÉRREZ
NESTLÉ CENTROAMÉRICA S.A. DE C.V.
Tel: (507) 278-5751
Email: Rafael.Gutierrez1@PA.nestle.com

Norma HERNÁNDEZ
MEAD JOHNSON
Tel: 83891693 /25190413
Email: norma.hernandez@mjn.com

Jorge Arturo JARA
CÁMARA COSTARRICENSE DE LA INDUSTRIA
ALIMENTARIA (CACIA)
Email: jjara@la.ko.com

Marco Vinicio JIMÉNEZ SALAS
SERVICIO FITOSANITARIO DEL ESTADO
Tel: (506) 2549-3488
Email: mvjimenez@sfe.go.cr

Cristina MADRIZ VARGAS
MINISTERIO DE SALUD Tel: 8348-4190
Email: cmadriz@ministeriodesalud.go.cr

Ofelia MAY CANTILLANO
MINISTERIO DE AGRICULTURA Y GANADERÍA
Email: omay@sfe.go.cr

Veronica PICADO POMAR
SERVICIO FITOSANITARIO DEL ESTADO
Tel: (506) 2442-3604
Email: vpicado@sfe.go.cr

Jose Luis ROJAS
MINISTERIO DE AGRICULTURA Y GANADERÍA
SERVICIO NACIONAL DE SALUD ANIMAL
Tel: 506 25871600
Email: rojass@senasa.go.cr

Karina SABORÍO DÍAZ
MINISTERIO DE SALUD
Tel: (506) 2258-6765
Email: ksaborio@ministeriodesalud.go.cr

Ernesto SALINAS
NESTLÉ MEXICO
Email: Ernesto.salinas@mx.nestle.com

Fanny SÁNCHEZ OVIEDO
MINISTERIO DE AGRICULTURA Y GANADERÍA
Email: fsanchez@sfe.go.cr

Jorge SOLANO
INDUSTRIA LOS PATITOS
Email: josolano58@gmail.com

Rebeca ZAMORA SANABRIA
ASOCIACIÓN LATINOAMERICANA DE AVICULTURA
(ALA) CÁMARA DE AVICULTORES DE COSTA RICA
Tel: (506) 25113579
Email: zamorasr@gmail.com

CUBA

Jorge Félix MEDINA PÉREZ
CUBAN NATIONAL BUREAU OF STANDARDS
Tel: 537 8300022
Fax: 537 8368048
Email: nc@ncnorma.cu

DOMINICA / DOMINIQUE

Mara Pearl ABRAHAM
DOMINICA BUREAU OF STANDARDS
Tel: 1 767 448 1685
Email: codex@dominicastandards.org

Andrew MAGLOIRE
MINISTRY OF ENVIRONMENT, NATURAL
RESOURCES, PHYSICAL PLANNING & FISHERIES
Tel: 1 767 266 5291
Email: fisheriesdivision@dominica.gov.dm

DOMINICAN REPUBLIC / RÉPUBLIQUE DOMINICAINE / REPÚBLICA DOMINICANA

Josefina TAVÁREZ
MINISTERIO DE AGRICULTURA
Tel: 8098151509
Email: spiderjosefina@gmail.com

MARIA ACOSTA
MINISTERIO DE AGRICULTURA
Tel: 8099065735
Email: ingmariaacosta@hotmail.com

Waddy CASADO
MINISTERIO DE SALUD PÚBLICA Y ASISTENCIA
SOCIAL
Tel: 829-281-1400
Email: waddycasado@gmail.com

Modesto PEREZ
MINISTERIO DE SALUD PÚBLICA Y ASISTENCIA
SOCIAL
Tel: 8094941704
Fax: 8095472946
Email: codexsespas@yahoo.com

ECUADOR / ÉQUATEUR

Luz Maria MARTINEZ ALTARMIRANO
MINISTERIO DE SALUD PUBLICA
Tel: + 593 2 3814400
Fax: + 593 2 3814400
Email: luz.martinez@msp.gob.ec

Segundo Israel VACA JIMÉNEZ
MINISTERIO DE AGRICULTURA, GANADERÍA,
ACUACULTURA Y PESCA
Agencia Ecuatoriana de Aseguramiento de la Calidad
del Agro - AGROCALIDAD
Tel: (593) 2 2567 232 Ext. 159
Email: israel.vaca@agrocalidad.gob.ec

Maritza FARINANGO
SERVICIO ECUATORIANO DE NORMALIZACIÓN
(INEN)
Tel: (593) 0987260747
Email: efarinango@normalización.gob.ec

EL SALVADOR

Diana BURGOS DE MONTOYA
DEFENSORIA DEL CONSUMIDOR
Tel: (503)2132-8515
Fax: (503)2132-8518
Email: dburgos@defensoria.gob.sv

Jennifer TREJO
ORGANISMO SALVADOREÑO DE
REGLAMENTACIÓN TÉCNICA
Tel: (503)2590-5331
Email: jtrepo@osartec.gob.sv

GRENADA / GRENADE / GRANADA

Bowen LOUISON
MIN. AGRICULTURA
Tel: 4734402708
Email: bowen.louison88@gmail.com

Sancia Lena BELGRAVE
GRENADA BUREAU OF STADARDS
Tel: 440-5886/6783
Email: lena.downes@spiceisle.com

GUATEMALA

Alex SALAZAR
MAGA-Viceministerio de Sanidad Agropecuaria y
Regulaciones (VISAR)-DIA
Tel: 50224137454
Email: asalazar@maga.gob.gt

GUYANA

Colin JAMES
MINISTRY OF HEALTH-VETERINARY PUBLIC
HEALTH UNIT
Email: jameszco@hotmail.co.uk

Andrea MENDONCA
GUYANA NATIONAL BOUREAU OF STANDARD
Email: amendonca@gnbsgy.org

HONDURAS

Katya CASTILLO F.SAG/SENASA
Tel: 99428641
Email: kcastillo@senasa-sag.gob.hn

Yolandina LAMBRA
SENASA/DIA
Tel: (504)94251569
Email: honduras.codex2013@hotmail.com

JAMAICA / JAMAÏQUE

Stephen-Jon BROWN
BUREAU OF STANDARDS JAMAICA
Tel: 1-876-898-4222
Email: sbrown@bsj.org.jm

Wintorph MARSDEN
MINISTRY OF AGRICULTURE

MEXICO / MEXIQUE / MÉXICO

César Omar GÁLVEZ GONZÁLEZ
COFEPRIS/SECRETARÍA DE SALUD
Tel: 52 5550805200 Ext 2007
Email: cgalvez@cofepris.gob.mx

Emmanuel HERNÁNDEZ GALVÁN
DIRECCIÓN GENERAL DE NORMAS/SECRETARÍA
DE ECONOMÍA
Email: emmanuel.hernandez@economia.gob.mx

María Guadalupe ARIZMENDI RAMÍREZ
COFEPRIS/SECRETARÍA DE SALUD
Tel: 52 55 50805200 Ext 1146
Email: ngarizmendi@cofepris.gob.mx

Delia ALTAMIRANO GUTIÉRREZ
GRUPO BIMBO
Tel: 52 (55) 5268-6910
Email: delia.altamirano@grupobimbo.com

Alfonso MONCADA JIMÉNEZ
CÁMARA NACIONAL DE INDUSTRIALES DE LA
LECHE, CANILEC
Tel: 525552712100
Email: amoncada@yakultmex.net

NICARAGUA

Salvador GUERRERO GUTIERREZ
MINISTERIO DE FOMENTO, INDUSTRIA Y
COMERCIO
Oficina del Punto Focal - Nicaragua
Tel: + 22489300
Email: codex@mific.gob.ni

Ivan MARTINEZ
MINISTERIO DE FOMENTO, INDUSTRIA Y
COMERCIO
Tel: 22489300 ext. 2230
Email: imartinez@mific.gob.ni

PANAMA / PANAMÁ

Jael Jettin JAÉN
Ministerio de Comercio e Industrias - MICI
Tel: 65045839
Email: jjjaen@mici.gob.pa
Aracelis Arosemena DE VERGARA

PARAGUAY

Octavio FERREIRA
Ministerio de Relaciones Exteriores - MRE
Tel: 595 21 446796
Fax: 595 21 446796
Email: oferreira@mre.gov.py

María Inés IBARRA COLMAN
INSTITUTO NACIONAL DE TECNOLOGÍA
NORMALIZACIÓN Y METROLOGÍA – INTN
Email: codex@intn.gov.py

PERU / PÉROU / PERÚ

Bertha MUÑOZ VENEROS
DIGESA/MINSA
Tel: 511-6314430
Email: codex@digesa.minsa.gob.pe

Humberto REYES CERVANTES
SENASA
Email: ereyesc@senasa.gob.pe

**SAINT KITTS AND NEVIS /
SAINT-KITTS-ET-NEVIS
SAINT KITTS Y NEVIS**

Amanda BEDFORD
ST. KITTS AND NEVIS BUREAU OF STANDARDS
Tel: 869-465-5279
Fax: 869-465-3852
Email: amanda.brownebedford@gmail.com

Tracey CHALLENGER
MINISTRY OF AGRICULTURE
Tel: 869-467-1138
Email: tchallengerw@gmail.com

SAINT LUCIA / SAINTE-LUCIE / SANTA LUCÍA

Xanthe DUBUISON
INSTITUTION: SAINT LUCIA BUREAU OF
STANDARDS
Tel: 1-758-721-8835
Email: x.dubuison@slbs.org

Euthalia PHILGENCE
Ministry of Education, Human Resource Development
and Labour
Email: Euthaliacass@yahoo.ca

**SAINT VINCENT AND THE GRENADINES /
SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES /
SAN VICENTE Y LAS GRANADINAS**

Jennifer DOUGLAS-BULLOCK
ST. VINCENT AND THE GRENADINES BUREAU OF
STANDARDS
Tel: 784-430-0010
Fax: 7844578175
Email: folsonjen@gmail.com

Ezra DALE LEDGER
ST.VINCENT AND THE GRENADINES BUREAU OF
STANDARDS
Tel: 7844578092
Fax: 7844578175
Email: deledger@hotmail.com

SURINAME

Gladys LIEVELD
MINISTRY OF HEALTH, BUREAU OF PUBLIC
HEALTH
Tel: (597) 497978
Email: gladyslieveld@gmail.com

SWITZERLAND / SUISSE / SUIZA

Awilo OCHIENG PERNET
INTERNATIONAL AFFAIRS
Tel: + 41 58 462 00 41
Email: awilo.ochieng@blv.admin.ch

**UNITED STATES OF AMERICA /
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE /
ESTADOS UNIDOS DE AMÉRICA**

Kenneth LOWERY
U.S. CODEX OFFICE
Tel: +1 202 690 4042
Email: kenneth.lowery@fsis.usda.gov

Mallory GAINES
NATIONLA CATTLEMEN'S BEEF ASSOCIATION
Tel: +1 (202) 879-9132
Email: mgaines@beef.org

Raul GUERRERO
INTERNATIONAL REGULATORY STRATEGIES
Tel: +1 805 898 1830
Email: guerrero_raul_j@yahoo.com

Tim HERRMAN
OFFICE OF THE TEXAS STATE CHEMIST
Tel: +1 979 845-1121
Email: tjh@otsc.tamu.edu

Nathaniel SNYDER
OFFICE OF THE TEXAS STATE CHEMIST
Tel: +1 979-845-4113, Ext. #105
Email: nas@otsc.tamu.edu

URUGUAY

Ana ABER
MINISTERIO DE VIVIENDA ORDENAMIENTO
TERRITORIAL Y MEDIO AMBIENTE
Tel: +59829170710 int. 4452
Email: ana.aber@gmail.com

Pedro FRIEDRICH
LABORATORIO TECNOLÓGICO DEL URUGUAY
Tel: +59826013724 int. 1117
Email: pfriedri@latu.org.uy

Claudia GARCIA MOYANO
MINISTERIO DE RELACIONES EXTERIORES
Tel: +598929021010 ext 2222
Email: claudia.garcia@mrree.gub.uy

Jorge MARRA
MINISTERIO DE GANADERIA, AGRICULTURA Y
PESCA
Tel: 2410 4155 – (598) 24126313
Email: jmarra@mgap.gub.uy

**OBSERVER ORGANIZATIONS /
ORGANISATIONS OBSERVATRICES /
ORGANIZACIONES OBSERVADORAS****ASSOCIATION EUROPÉENNE POUR LE DROIT DE
L'ALIMENTATION (AEDA/EFLA)**

Eugenia MUINELO
AEDA/EFLA
Tel: 3222091142
Fax: 3222197342
Email: secretariat@efla-aeda.org

**INTERNATIONAL FEDERATION FOR ANIMAL
HEALTH (IFAH)**

Bertha Iliana GINER CHAVEZ
IFAH
Tel: +52-1-871-727-6409
Email: giner_bertha@elanco.com

Jorge Alfredo OSTOS RUIZ
IFAH
Email: ostos_ruis_jorge_alfredo@elanco.com

INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTS (IFT)

Carmela VELAZQUEZ CARRILLO
INSTITUTE OF FOOD TECHNOLOGISTSTel: (506)
2511-8831
Fax: (506) 2253-3762
Email: CARMELA.VELAZQUEZ@ucr.ac.cr

**INTERNATIONAL FOOD POLICY RESEARCH
INSTITUTE (IFPRI)**

Jose DE CARVALHO
HARVESTPLUS
Tel: +55 21 36229755
Email: j.l.viana@cgiar.org

Marilia NUTTI
HARVESTPLUS
Tel: +55 21 36229755
Email: m.nutti@cgiar.org

**INTER-AMERICAN INSTITUTE FOR COOPERATION
ON AGRICULTURE (IICA)**

Eric BOLAÑOS LEDEZMA
INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACIÓN
PARA LA AGRICULTURA (IICA)
Email: erick.bolanos@iica.int

Alejandra DIAZ
INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACIÓN
PARA LA AGRICULTURA (IICA)
Email: alejandra.diaz@iica.int

Sacha TRELLES ZÁRATE
INSTITUTO INTERAMERICANO DE COOPERACIÓN
PARA LA AGRICULTURA (IICA)
Email: sacha.trellez@iica.int

FAO PERSONNEL**PERSONNEL DE LA FAO
PERSONAL DE LA FAO**

Marisa Liliانا CAIPO VALLEJOS
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE
UNITED NATIONS (FAO)
Email: Marisa.Caip@fao.org

Octavio RAMIREZ
FAO RLC
Tel: 83847127
Email: octavio.ramirez@fao.org

**WHO PERSONNEL
PERSONNEL DE L'OMS
PERSONAL DE LA OMS**

Rafael Enrique PÉREZ FLORES
ORGANIZACIÓN PANAMERICANA DE LA SALUD -
ORGANIZACIÓN MUNDIAL DE LA SALUD (OPS / OMS)
Tel: 12029743879 / 55619155978
Fax: (+506) 2258-5830
Email: perezc@paho.org

Angelika TRITSCHER
WORLD HEALTH ORGANIZATION
Tel: +41 22 791 3569
Email: tritschera@who.int

**CODEX SECRETARIAT / SECRÉTARIAT DU CODEX
/ SECRETARÍA DEL CODEX**

Gracia BRISCO
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS (FAO)
Tel: +39 06 5705 2700
Email: gracia.brisco@fao.org

Tom HEILANDT
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS (FAO)
Tel: +39 06 5705 4384
Email: tom.heilandt@fao.org

David MASSEY
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS
Email: david.massey@fao.org

Roberto SCIOTTI
FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS (FAO)
Tel: +39 06 570 56141
Email: roberto.sciotti@fao.org

**COSTA RICA SECRETARIAT /
SECRÉTARIAT DU COSTA RICA /
SECRETARÍA DE COSTA RICA**

Rosario RODRÍGUEZ RODRÍGUEZ
MINISTERIO DE ECONOMÍA, INDUSTRIA Y
COMERCIO
Tel: (506) 2549-1497
Fax: (506) 2291-2015
Email: rrodriguez@meic.go.cr

Héctor MARÍN HERNÁNDEZ
MINISTERIO DE ECONOMÍA, INDUSTRIA Y
COMERCIO
Tel: (506) 2549-1400
Email: hmarin@meic.go.cr

Wendy FALLAS GARRO
MINISTERIO DE ECONOMÍA, INDUSTRIA Y
COMERCIO
Tel: (506) 2549-1400
Email: wfallas@meic.go.cr

Marjorie SOLERA PALMA
MINISTERIO DE ECONOMÍA, INDUSTRIA Y
COMERCIO
Tel: (506) 2549-1479
Fax: (506) 2291-2015
Email: msolera@meic.go.cr

Carlos TINOCO RIVERA
MINISTERIO DE ECONOMÍA, INDUSTRIA Y
COMERCIO
Tel: (506) 2549-1400
Email: Ctinoco@meic.go.cr